



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr. GENERAL

PNUE/CMS/GOR1/7
11 octobre 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

PREMIERE REUNION DES ETATS DE L' AIRE DE REPARTITION POUR
DEVELOPPER UN ACCORD POUR LA CONSERVATION DES GORILLES
(NGAGI) SOUS LA CONVENTION DES ESPECES MIGRATRICES
Paris, France, du 22 au 24 octobre 2007

AVANT-PROJET PLAN D' ACTIONS

Gorille des plaines occidentales (*Gorilla gorilla gorilla*)

Gorille de la rivière Cross (*Gorilla gorilla diehli*)

Gorille des plaines orientales (*Gorilla beringei graueri*)

Gorille des montagnes (*Gorilla beringei beringei*)

Ces plans d' action sont basés essentiellement sur le rapport Gorille préparé par l' IRSNB pour la CMS en 2005, le World Atlas of Great Apes and their Conservation (publié en 2005), les Plans d' Action Nationaux existants (NGASP), les rapports de différents ateliers (Brazzaville, 2005; Limbe Botanic Garden, 2003; Calabar, 2006), et de nombreuses autres publications

Plan d'actions *Gorilla gorilla gorilla*

Version juillet 2007

Le plan d'actions de *Gorilla gorilla gorilla* concerne sept pays :

- **Angola**
- **République du Cameroun**
- **République Centrafricaine**
- **Congo**
- **Gabon**
- **Guinée Equatoriale**
- **République Démocratique du Congo**

Angola

Le gorille de plaine occidental se rencontre dans la province de Cabinda, qui est à la limite méridionale de la forêt tropicale humide et à la limite sud-ouest de distribution des gorilles en Afrique occidentale. Il n'y a pas de chiffre définitif sur la population. Les gorilles sont censés être rares depuis les années 1970 (Caldecott et Miles, 2005), et probablement en déclin.

1. Législation

Nationale

Existant (Article 24 dans la Constitution nationale ; Décret n°40040 de 1955 ; Loi 5/98 "loi fondamentale sur l'environnement") ; de la responsabilité du ministère des affaires urbaines et de l'environnement, mais en pratique l'Institut de Développement de la Sylviculture (IFD) reste globalement en charge du secteur forestier, et avec la Direction Nationale de l'Agriculture et des Forêts (DNAF) il partage la responsabilité par rapport à la formulation et les conseils à la politique. Les lois de protection de la faune seraient rarement respectées aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des Aires Protégées, et le braconnage, la collecte et l'installation de village au sein des Aires Protégées est fréquent.

Des produits provenant de la faune sauvage sont vendus ouvertement sur les marchés à Luanda et dans tout le pays (Caldecott et Miles, 2005).

Internationale :

- CMS, 2006
- CBD, 1998, mais pas encore de rapport national, stratégie nationale ou plan d'action biodiversité
- WHC ou Convention du Patrimoine Mondial (1991)
- ACCNRR, 1976

2. Actions de conservation

Quoique le pays ait depuis longtemps un système d'Aires Protégées (depuis 1937), la guerre civile presque continue qui a sévit dans le pays à partir de 1974 a eu des impacts significatifs sur les Aires Protégées (AP) angolaises et sur les efforts de conservation, en particulier sur les populations de grands mammifères, même dans les grandes AP (Huntley et Matos, 1994). Beaucoup d'AP manquent de surveillants; on observe régulièrement à l'intérieur des AP du braconnage, l'installation de hameaux ou de villages et des mises en culture.

- Zones protégées d'importance pour la conservation du gorille :

La forêt de Maiombe dans l'enclave de Cabinda est critique pour la conservation des gorilles en Angola, en pratique pourtant elle n'est pas protégée.

- Projets/actions actuels ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation des gorilles :

1. Développement d'une stratégie nationale et d'un plan d'action pour la biodiversité à débuté fin 2004 : le PNUD, avec un financement du GEF. Les résultats prévus sont l'identification du statut de la biodiversité et des actions prioritaires pour assurer la conservation de la biodiversité et son utilisation durable.

2. Amélioration de la planification environnementale et de la conservation de la diversité biologique en Angola (ANG/02/005) : Le PNUD financé par le NORAD. A pour objectifs de renforcer la capacité nationale à protéger et à contrôler les ressources biologiques naturelles, particulièrement dans la planification, la surveillance, l'évaluation et le compte-rendu de l'état de l'environnement national ainsi que la mise en place des conventions internationales. Mise en application 2002-2004.

3. Suite à ce projet du PNUD/NORAD, le gouvernement provincial de Cabinda développe des plans pour l'étude et la conservation de la forêt de Maiombe et de ses populations de singe. La proposition inclut la désignation d'une nouvelle AP et un sanctuaire séparé pour la réhabilitation de la faune orpheline, y compris gorilles et chimpanzés. Une force d'action régionale établie avec l'aide du PNUD a été mise en place pour une protection conjointe de la forêt de Maiombe par les 3 pays (Angola, RDC et Congo).

4. Une consultation des communautés résidentes et un programme de sensibilisation sont en cours.

5. Développement, avec les forces armées, de clubs volontaires d'« amis de la nature ».

3. Actions prioritaires

Sources : Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés et des gorilles en Afrique Centrale (Brazzaville, 2005)

Les priorités immédiates en matière de conservation des gorilles sont :

Sur le plan national :

- Augmenter la capacité pour une bonne application des lois environnementales ;
- Développer l'éducation et la sensibilisation aux niveaux gouvernemental, des organisations non gouvernementales, et des communautés, dans toute l'enclave de Cabinda, particulièrement dans et autour de la forêt de Maiombe ;
- Recensement de l'enclave de Cabinda pour identifier les populations viables de gorilles ;
- Appliquer efficacement la loi pour stopper la chasse commerciale (il n'y a aucune tradition forte de consommation de viande de singe, mais le braconnage peut être lucratif par la vente de viande aux militaires).
- Campagne de sensibilisation dirigée vers les soldats, la police, les communautés locales accompagnée par des mesures d'encouragement et permettre aux locaux d'avoir des moyens d'existence soutenables.

Coopération internationale transfrontalière :

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles
- Renforcement des initiatives et des accords transfrontaliers existants, en particulier pour la zone transfrontalière de la forêt de Maiombe, entre la République du Congo, l'Angola (province de Cabinda), et la République Démocratique du Congo
- Mettre en place un système concerté de conservation entre l'Angola, la République du Congo et la RDC pour assurer la survie des gorilles des plaines de l'Ouest dont les populations ne sont sans doute pas viables en RDC
- Développer la collaboration et l'échange d'information transfrontalière entre les trois pays sur la situation du gorille des plaines de l'ouest
- Développer une nouvelle initiative de conservation transfrontalière, en réponse à la contrebande de faune et de bois. Une proposition a été développée par le PNUD, et devrait être poursuivie. Cette proposition suggère notamment de :

- Mener des inventaires sur les populations de gorilles dans la forêt de Maiombe à Cabinda, en RDC, et en République du Congo, de manière à rassembler des données de comptages de gorilles, du statut de l'habitat ainsi que la collection de matériel génétique.
- Former les participants appartenants aux communautés locales ainsi que le personnel de recherche, aux méthodologies de recensement et à la mise œuvre des lois par les communautés.
- Conduire des enquêtes socio-économiques sur le commerce et le marché de la viande de brousse, la pression de la chasse et les attitudes locales vis-à-vis de la conservation de la forêt de Maiombe.

4. Donateurs potentiels actuels :

L'association des exploitants pétroliers de Cabinda, dirigée par ChevronTexaco, a établi un protocole avec le gouvernement angolais en 2002, par lequel ils fournissent un appui financier modeste à la protection de la forêt de Maiombe.

République du Cameroun

En comparaison avec les autres pays de la région, le Cameroun a connu une relative stabilité politique durant les dernières décennies (à l'exception d'un conflit frontalier avec le Nigeria à propos de la péninsule de Bakassi, en cours depuis 1992), ce qui lui a permis un développement régulier de ses infrastructures, de l'agriculture et des industries pétrolières et d'exploitation du bois.

Le Cameroun abrite le gorille de plaine occidental et le gorille de Cross River. Le gorille de plaine occidental est présent avec une population récemment estimée à 15.000 individus (réf. 54 de Caldecot et Miles). Les deux tiers de cette population globale vivent dans une triangle d'AP situées aux frontières communes du Cameroun (PN du lac Lobéké), de la RCA (PN de Dzangha-Ndoki) et du Congo (PN de Nouabalé-Ndoki), collectivement appelé "Trinationale de la Sangha" (noyau de 7.300km² et zones tampons de 21.000km²). Le dernier tiers des gorilles de plaine occidentaux vivant au Cameroun est distribué entre 7-8 Aires Protégées ayant des statuts variés.

1. Législation

Nationale

Le loi n° 94/01 (1994) qui établit les règles régissant l'exploitation de la forêt, de la faune, et les règlements de pêche, énumère les gorilles comme espèce appartenant à la catégorie A, c'est à dire comme entièrement protégées contre toute chasse, capture, ou vente en entier ou

en partie. Les Parcs nationaux et les réserves de faune peuvent être établis sous les auspices de la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP), du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF), qui est aussi responsable de la conservation de la biodiversité nationale en général.

Internationale

- CMS, 1983
- CBD, 1994
- ACCNNR, 1968
- WHC, 1982. (Un site Convention Patrimoine Mondial, aussi site MAB de l'UNESCO, la Réserve du Dja, avec présence de *Gorilla g.gorilla*).
- CITES, 1981

2. Actions de conservation

- Zones protégées importantes pour le Gorille de plaine occidental :

- PN du Lac Lobéké
- PN de Campo-Ma'an
- Réserve de faune de Dja/Réserve de Biosphère
- PN de Nki
- Sanctuaire de Gorille de Mengamé
- PN et Réserve de faune de Boumba-Bek

De toutes ces AP, la réserve de faune de Dja est la plus grande, avec 6236 km². Plusieurs de ces AP sont situées sur ou sont près des frontières nationales : ce qui peut signifier un risque pour la conservation des gorilles si un conflit frontalier se produisait, mais représente aussi une opportunité de coopération entre pays voisins.

- Projets/actions actuels ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation des gorilles :

1. ECOFAC, programme de conservation financé par l'Union Européenne, a été actif dans la Réserve de faune de Dja depuis le début des années 90.
2. WCS est impliqué au Cameroun depuis 1998, en particulier dans un programme de contrôle du transport illégal de viande de brousse.
3. L'institut de Jane Goodall (JGI) a établi un programme de recherche de faune, basé sur les communautés locales dans le sanctuaire de gorille de Mengamé.
4. Global Witness sur la question de la coupe illégale.
5. Un certain nombre d'organisations internationales impliquées dans des activités de recherches et d'éducation, Living Earth, Bristol Zoo, FFI, WWF...
6. Projet viande de brousse, fait participer des chasseurs à la protection de la faune au Cameroun oriental.

7. Un certain nombre de programmes de sensibilisation sont menés par des O.N.G. nationales et internationales, et l'éducation du public est une composante de la plupart des projets de conservation en cours et en développement.

8. Le centre de faune de Limbé est un centre de réadaptation pour les grands singes et d'autres espèces de la faune.

- Initiatives internationales existantes ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation de gorilles :

En 1999 la déclaration de Yaoundé, signée par le Cameroun, RCA, Congo, Tchad, Guinée équatoriale et le Gabon, prévoyait de créer de nouvelles aires protégées frontalières dans le bassin du Congo. Plus tard, la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Humides d'Afrique Central (CEFDHAC), coordonné par IUCN à Yaoundé, a été retenue pour conduire un processus intergouvernemental basé sur la déclaration de Yaoundé. Cette initiative inclut :

- L'approbation du réseau de 7300km² d'Aires Protégées de la "Trinationale de la Sangha"
- La création de 2 nouveau Parc Nationaux au Cameroun, l'un d'entre eux est un site important pour le gorille de plaine occidental : le PN de Campo Ma'an.
- La nouvelle initiative Centre Africaine de World Heritage Forest
- Le Projet du Bassin du Congo
- Le partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

3. Actions prioritaires

Sources : Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés et des gorilles en Afrique Centrale (Brazzaville, 2005)

Les priorités immédiates pour la conservation de gorilles sont :

Sur le plan national :

- Trois secteurs ont été identifiés par le ministère de l'environnement et des forêts comme prioritaires pour la protection de la forêt sempervirente Congolaise de l'extrême sud-est du Cameroun : le PN et la réserve de faune de Boumba-Bek, les PNs du lac Lobéké et de Nki. Une meilleure délimitation des limites des AP existantes aiderait à lutter contre les coupes illégales de bois.
- Améliorer la recherche et la surveillance coordonnée sur la distribution et les effectifs de gorilles dans l'ensemble du Cameroun.
- De grandes campagnes d'information et de sensibilisation sont nécessaires pour informer les Camerounais du statut de conservation en danger des gorilles et pour attirer leur attention sur les lois de protection de la faune.

- Plusieurs sites de très hautes priorités pour *Gorilla g.gorilla* ont été identifiés lors du workshop de Brazzaville en 2006; pour chaque site, les actions requises, les partenaires potentiels, le calendrier et les financements nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (un résumé des actions, des partenaires et des fonds nécessaires identifiés lors de l'atelier de Brazza peut être trouvé en annexe):

- La réserve de biosphère de Dja et les forêts environnantes

Les actions prioritaires de la réserve de biosphère de DJA :

- Établir et maintenir une gestion de base des infrastructures du complexe de conservation de Dja.
- Recruter, former et assurer le fonctionnement de 50 écogardes supplémentaires chargés de l'application des lois sur le terrain.
- Réactiver et maintenir des zones de recherches permanentes sur les grands singes dans tout le secteur.
- Établir un programme de surveillance et de suivi des grands singes à travers tout le complexe.
- Établir un programme de surveillance des maladies et une structure de réponses rapides en particulier pour les grands singes (avec comme point d'attention particulière Ebola et l'anthrax).
- Établir des activités sur la biodiversité basées sur les communautés locales notamment pour soutenir l'habitué des singes et l'écotourisme.

- Complexe de conservation de Boumba Bek – Nki:

Actions prioritaires pour les PN en cours de désignation de Boumba Bek et Nki:

- Finaliser le statut juridique des deux parcs nationaux.
- Établir et mettre en place un programme efficace d'application de la loi, comprenant le recrutement et la formation de 100 écogardes et de patrouilles transfrontalières avec le parc national d'Odzala.
- Maintenir un programme annuel de bio-surveillance des singes.
- Établir un programme de surveillance médicale spécifiquement pour les grands singes en raison de la proximité géographique de manifestations récentes d'Ebola.
- Établir, lors du développement du plan de gestion, d'un cadre de collaboration entre tous les utilisateurs pour appuyer la conservation des grands singes.

- Le complexe de la Trinationale de la Sangha, qui inclut le PN du lac Lobéké au Cameroun (voir actions prioritaires internationales).

Plusieurs sites d'importance prioritaire pour *Gorilla g. gorilla* ont été identifiés lors de l'atelier de Brazzaville en 2006; pour chaque site, les actions requises, les partenaires potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (le résumé des actions nécessaires, des partenaires et des fonds nécessaires identifiés lors de l'atelier de Brazza peut être trouvé en annexe):

- Sanctuaire (en cours de désignation) de Gorille de Mengawé:

Actions prioritaires au SG de Mengawé :

- Formaliser le statut juridique du sanctuaire de gorille.
- Établir et mettre en place un programme efficace d'application des lois et de sensibilisation des communautés locales, comprenant le recrutement et la formation de 30 écocardes ainsi que l'initialisation d'activités transfrontalières de conservation.
- Développer et soutenir une stratégie de mitigation des conflits entre grands singes et hommes.
- Mettre en application un programme de bio surveillance (donné la proximité géographique des manifestations passées d'Ebola).
- Maintenir un programme de suivi biologique et renforcer la base de données surveillance
- Développer une stratégie de mobilisation des communautés locales pour appuyer la conservation des grands singes.

- Le complexe de conservation Campo-Ma'an – Rio Campo, entre le Cameroun – la Guinée Equatoriale (voir actions prioritaires internationales).

Coopération internationale/transfrontalière

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles
- Renforcement des initiatives et des accords transfrontaliers existants, en particulier :

- La Trinationale de la Sangha, avec la RCA et le Congo

La Trinationale de la Sangha est non seulement une zone importante pour la faune au niveau régional et global, mais elle a aussi un grand potentiel pour évaluer et augmenter l'efficacité d'une approche transfrontalières et collaborative en matière de conservation en Afrique équatoriale occidentale.

- Développer un système de surveillance épidémiologique et une structure capable de répondre rapidement à l'apparition de maladies, spécifiquement Ebola.
- Améliorer les structures juridiques et l'application de la loi dans les secteurs protégés et les concessions, en augmentant les systèmes de surveillance, et la promotion des lois de protection de la faune dans les concessions de coupe.
- Normaliser les protocoles pour la formation et l'exécution des programmes de bio surveillance pour les populations de grands singes.
- Développer et favoriser des structures nationales et transfrontalières pour l'écotourisme des gorilles des parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki, de Dzanga et de Lobéké.

- Le Complexe de conservation de Campo Maan- Rio Campo, partagé avec la Guinée Equatoriale

- Mettre en oeuvre un programme d'application de loi et de surveillance des maladies ; comprenant le recrutement et la formation de 50 écogardes.
- Établir et maintenir l'infrastructure de base pour la gestion de Rio Campo.
- Établir et maintenir un programme de bio surveillance des gorilles.
- Explorer le potentiel d'écotourisme - conduire une étude de faisabilité en tenant compte de l'option d'observer les gorilles.
- Développer et soutenir une plate-forme de collaboration entre les divers utilisateurs en ce qui concerne l'exploitation forestière.

République Centrafricaine

La situation économique de la RCA s'est détériorée ces dernières années en raison de perturbations politiques graves. Le pays est à la limite nord-est de l'aire du gorille de plaine occidentale. Les gorilles sont limités aux forêts du sud-ouest du pays : ils se rencontrent dans les secteurs de Dzanga et de Ndoki du PN de Dzanga-Ndoki (2.333km²), dans la forêt de Dzanga-Sangha (3.359km²), et dans la forêt de Ngotto qui est un PN proposé.

1 Législation

Nationale

Le ministère de l'environnement, des eaux, des forêts, de la chasse et de la pêche est responsable de la conservation de la faune et de son utilisation en RCA. Celles-ci sont régies par l'Ordonnance n° 84.045 (1984) et la loi n°90.003 (1990).

Les grands singes sont énumérés dans la catégorie A comme "complètement protégé".
Il y a trois principales catégories d'Aires Protégées en RCA :

- Réserve Naturelle stricte (1)
- Parcs Nationaux (5)
- Réserves de Faune (8)
- il y a également une Réserve Spéciale, et une réserve privée.

Internationale :

- CBD, 1995
- WHC, 1980
- ACCNNR en 1969
- CITES en 1980

2. Actions de conservation

- Zones protégées importantes pour le Gorille de plaine occidentale :

Les gorilles se rencontrent dans :

- Le PN de Dzanga-Ndoki, dans les secteurs de Dzanga et de Ndoki, et à proximité dans la Réserve forestière spéciale de la forêt de Dzanga-Sangha.
- La forêt de Ngotto, le PN proposé de Mbaéré-Bodingué.

- Projets/actions actuels ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation des gorilles :

1. Plusieurs ONG. Internationales ont soutenu des projets de conservation dans Dzanga-Ndoki et la Réserve spéciale de Dzanga-Sangha, notamment le WWF, le WCS, et des organisations internationales tels que la banque mondiale et le GTZ.

2. ECOFAC, programme de conservation placé sous l'égide de l'EU, a soutenu l'administration de la forêt de Ngotto jusqu'en 2003

- Initiatives internationales existantes ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation de gorilles :

La RCA collabore avec le Cameroun et le Congo dans la gestion de la réserve internationale de ces trois pays « La Trinationale de la Sangha" (TNS), dans laquelle le PN de Dzanga-Ndoki de RCA est contigu au PN du lac Lobéké du Cameroun et le PN de Nouabalé-Ndoki du

Congo. L'accord signé en 2000 a permis la formation de patrouilles communes de rangers et des échanges d'information.

3. Actions prioritaires :

Sources : Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés et des gorilles en Afrique Centrale (Brazzaville, 2005)

Les menaces les plus importantes pour les gorilles en RCA sont la chasse pour le commerce de la viande de brousse, et la menace que représentent les épidémies d'Ebola. Les priorités immédiates pour la conservation des gorilles sont :

Sur le plan national :

- Améliorer l'application des lois : Contrôle de la chasse et du commerce de la viande de brousse.
- Recherche sur le virus Ebola au niveau national et international.
- Engagement politique et mécanismes de financement soutenables sur le long terme
- Accroître les capacités administratives.
- Améliorer l'information sur les effectifs et sur la distribution des populations de gorilles
- Campagnes d'information et d'éducation à grande échelle.
- La région de Mbaéré-Bodingué, dans la forêt de Ngotto, doit recevoir le statut de parc national.
- Un couloir reliant Mbaéré-Bodingué et Dzanga-Ndoki doit être négocié avec les compagnies d'exploitation forestière.

Plusieurs sites de première priorité pour *Gorilla g.gorilla* ont été identifiés lors de l'atelier de Brazzaville en 2006; pour chaque site, les actions requises, les partenaires potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (le résumé des actions nécessaires, des partenaires et des fonds nécessaires identifiés à l'atelier de Brazza peut être trouvé en annexe) :

- La Trinationale de la Sangha, dont le PN de Dzanga-Ndoki et le SR de Dzanga-Sangha de la RCA font parties (voir les actions transfrontalières internationales).

Coopération internationale/transfrontalière :

- Favoriser la gestion transfrontalière des gorilles
- Renforcer encore les accords et les initiatives transfrontaliers existants, en particulier :

- La Trinationale de la Sangha

La Trinationale de la Sangha est non seulement une zone importante pour la faune au niveau régional et global, mais elle offre aussi un grand potentiel pour l'évaluation et l'augmentation de l'efficacité des approches de collaboration transfrontalières en matière de conservation en Afrique équatoriale occidentale.

- Développer un système de surveillance épidémiologique et une structure de réponse rapide en cas d'apparition de maladies, spécifiquement Ebola.
- Améliorer les structures juridiques et l'application des lois dans les secteurs protégés et les concessions forestières, y compris augmenter leur capacités administratives, les systèmes de surveillance, et promouvoir le respect des lois de protection de la faune dans les concessions forestières.
- Normaliser les protocoles pour la formation et la mise en place des programmes de bio-surveillance des grandes populations de singe.
- Développer et favoriser les structures nationales et transfrontalières pour un écotourisme de vision des gorilles dans les parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki, Dzanga et Lobéké.

République du Congo

Le Congo est l'un des principaux producteurs de pétrole en Afrique, avec des potentialités importantes d'un développement futur d'exploitation en mer. Le pétrole et le bois représentent 80% du PIB. Il s'agit d'un des pays les plus densément couverts de forêts du continent africain.

Les fleuves Congo et Oubangui forment la limite orientale de l'aire du gorille de plaine occidentale. On pense que le fleuve Oubangui est la limite la plus à l'est de l'aire de répartition des espèces, pour autant que les populations du sud-ouest de la RDC ne soient pas éteintes.

Une large proportion de gorilles de plaine occidentaux vivrait au Congo, surtout dans le nord massivement couvert de forêts, mais aussi, à un moindre degré au centre et dans le sud-ouest du pays.

Cette grande population de gorilles est néanmoins menacée en raison de l'exploitation forestière et du braconnage associé, et depuis les années fin 90, par la menace principale que représente le virus Ebola. La consommation de viande de brousse est traditionnelle parmi certains groupes ethniques dans le nord, mais la demande de viande de brousse s'est accrue dans les villes et les cités du Congo et des pays voisins suite à l'augmentation des revenus.

1. Législation

Nationale :

Les principales lois traitant de la conservation et de l'utilisation de la faune sont la loi 48/83, la loi 49/83 et le décret 85/879. Le ministère de l'économie forestière et de l'environnement (MFEE) est responsable de la conservation de la faune et régule son utilisation, en ce y compris la gestion des aires protégées.

Il y a trois catégories principales d'aires protégées :

- les parcs nationaux (4)
- les réserves de faune (6)
- les réserves de chasse (4)

Il y a également 4 sanctuaires de faune et un certain nombre d'autres réserves.

Internationale :

- CMS, 2000
- CBD, 1993
- WHC, 1987. Deux Réserves de Biosphère : le PN de Ozala-Koukoua et de Dimonoka (montagnes de Mayombe)
- ACCNNR, 1981
- CITES, 1983
- Partie du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo

2. Actions de conservation

- Zones protégées importantes pour le Gorille de plaine occidental :

- Le PN de Odzala-Koukoua (13.456 km²) : Odzala enregistre les densités les plus élevées de gorilles de plaines occidentaux en Afrique centrale (en moyenne 5.4 individus/km², et jusqu'à 11.3/km² dans les forêts à Marantacées), il a été administré entre 1992 et 2005 par ECOFAC. Il s'agit d'une des réserves les plus importantes pour la conservation des éléphants et des gorilles en Afrique centrale et peut être considérée comme une des régions du monde les plus spectaculaires pour la vie sauvage. La réserve abrite des types de forêts mélangés et à Marantacées et une abondance de clairières forestières qui soutiennent des densités exceptionnelles d'un certain nombre de grands mammifères charismatiques, dont les gorilles occidentaux.
- Le PN de Nouabalé-Ndoki (4.193 km²), maintenant contrôlé par MFEE/WCS.
- Le PN Conkouati-Douli (5.045 km²), sur la côte atlantique au sud-ouest du Congo.
- Le sanctuaire de gorille de Lossi, une petite réserve créée par les communautés locales
- La réserve communautaire du lac Télé/Likouala-aux-Herbes

- Projets/actions actuels ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation des gorilles :

1. ECOFAC, programme de conservation financé par l'Union Européenne, a été très actif au niveau de la gestion du PN d'Ozala-Koukoua depuis 1992.

2. WCS est impliqué dans la conservation du PN de Nouabalé-Ndoki. WACS est impliqué, avec une compagnie d'exploitation forestière, dans un programme dont l'objectif est de développer des directives concernant la chasse, ce qui inclut l'interdiction de chasser les grands singes ainsi que toute espèce menacée, et l'interdiction d'exporter de la viande provenant de la concession. En conséquence, la chasse commerciale de viande de brousse a été réduite.

3. Le gouvernement du Congo exige maintenant que toutes les compagnies d'exploitation forestière opérant au nord du Congo payent pour financer les "écogardes" et la gestion de la faune sur leurs concessions.

4. L'écotourisme et l'observation des gorilles sont développés sur plusieurs sites, notamment dans le PN de Odzala-Koukoua et le PN de Nouabalé-Ndoki.

5. Sanctuaires :

- l'orphelinat de gorille de John Aspinall a débuté dans le zoo de Brazzaville en 1994.
- sanctuaire de Lefini-Louna

- Initiatives internationales ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation de gorilles

1. Le Congo est un membre dans la Trinationale de la Sangha (TNS), une zone transfrontalière de conservation d'une superficie de 7.300km², qui se compose du PN de Nouabalé-Ndoki du Congo, du PN du lac Lobéké du Cameroun et du PN de Dzanga-Ndoki de la RCA. Chacun des trois secteurs de la TNS soutient des populations importantes de gorilles.

2. Il existe une proposition pour une zone transfrontalière du Mayombe, entre le Congo, l'Angola et la RDC, mais cette proposition n'a pas encore été approuvée par les gouvernements.

3. Actions prioritaires :

Sources : Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés et des gorilles en Afrique Centrale (Brazzaville, 2005), NGASP

Les priorités immédiates pour la conservation des gorilles sont : (comme indiqué dans NGASP Congo)

Sur le plan national :

- Renforcer la mise en application des lois, les brigades anti braconnage dans les concessions forestières ;
- Renforcer la surveillance des Aires Protégées ;
- Développer un système de surveillance contre les activités illégales visant les gorilles ;

- Entreprendre davantage de recherche sur le statut, la distribution et la biologie des gorilles ;
- Améliorer la coordination de la recherche et du suivi des populations de gorilles, leur distribution, et l'épidémiologie des maladies (en particulier le virus d'Ebola) sur l'ensemble du Congo ;
- Renforcer la recherche sur les vaccins contre le virus d'Ebola ;
- Développer une politique nationale de tourisme, et favoriser l'écotourisme local ;
- Développer des sources de revenus alternatives pour les communautés rurales ;
- Créer une agence autonome de gestion de la faune et des Aires Protégées ;
- Entreprendre les campagnes d'information et d'éducation à grande échelle nécessaires pour informer les Camerounais du statut d'espèce très menacée des gorilles et attirer leur attention sur les lois de protection de la faune.

Plusieurs sites de priorité tout à fait exceptionnelle pour *Gorilla g.gorilla* ont été identifiés lors de l'atelier 2006 de Brazzaville ; pour chaque site, les actions requises, les associés potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (le résumé des actions nécessaires, des associés et les fonds nécessaires identifiés lors de l'atelier de Brazza est annexé) :

- Complexe d'Odzala-Lossi-Pikounda-Ngombe-Ntokou :

- Établir une structure capable de répondre rapidement ainsi qu'une surveillance épidémiologique systématique pour Ebola, avant, après et pendant les épidémies.
- Mettre en place des instruments de biosurveillance des populations de gorilles dans les zones affectées et non affectées par Ebola, afin d'en évaluer l'impact.
- Augmenter les capacités en matière de techniques d'échantillonnage biologiques et de bio-surveillance par des programmes de formation appropriés.
- Établir un système de pré alerte et des campagnes de prise de conscience concernant Ebola dans la communauté locale.
- Mettre en place des instruments de protection efficace pour les populations de gorilles au travers de patrouilles anti braconnage.

- Complexe du lac Tele-Likouala:

- Soutenir les agents du gouvernement et les communautés locales en favorisant et en mettant en œuvre de grands efforts de conservation des gorilles dans et autour de la réserve de la communauté du lac Tele.

- Mener des inventaires de base dans les marais de Likouala et de Baille, au sud-est et à l'ouest de la réserve de la communauté du lac Tele pour évaluer les populations de gorilles.
- Standardiser les protocoles de formation et la mise en œuvre de programmes de biosurveillance des grandes populations de singe.
- Établir des systèmes de surveillance systématique permettant de détecter l'apparition d'épidémies de maladies zoonotiques dans les populations de gorilles.

Plusieurs sites d'importance prioritaire pour *Gorilla g.gorilla* ont été identifiés lors de la réunion de travail de Brazzaville en 2006; pour chaque site, les actions requises, les partenaires potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (le résumé des actions nécessaires, des associés et des fonds nécessaires identifiés à l'atelier de Brazza se trouve en annexe) :

Le complexe de Conkouati-Mayumba, République du Congo et Gabon (voir les sites d'importance internationale)

- Coopération internationale/transfrontalière

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles.
- Renforcer les initiatives et accords transfrontaliers existants, en particulier :

- La Trinationale de la Sangha

- La Trinationale de Sangha, qui comporte le PN de Nouabalé-Ndoki du Congo, aussi bien que le PN du lac Lobéké du Cameroun et le PN de Dzanga-Ndoki de la RCA, est non seulement régionalement et globalement une zone importante pour la faune, mais elle tient aussi un grand potentiel pour évaluer et augmenter l'efficacité des approches transfrontalières de collaboration en matière de conservation en Afrique équatoriale occidentale.
- Développer un système de surveillance épidémiologique et une structure capable de répondre rapidement à l'apparition de maladies, plus spécifiquement Ebola.
- Améliorer les structures juridiques et l'application des lois dans les aires protégées et les concessions, y compris l'amélioration des capacités locales, des systèmes de suivi, et la promotion des lois en matière de conservation et de protection de la faune dans les concessions forestières .
- Standardiser les protocoles de formation et la mise en oeuvre des programmes de bio-surveillance des populations de gorilles.
- Développer et favoriser des structures nationales et transfrontalières pour l'écotourisme centré sur les gorilles dans les parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki, de Dzanga et de Lobéké.

- Le Complexe de Conkouati-Mayumba, République du Congo et Gabon

- Développer les capacités et les structures nécessaires à la mise en œuvre efficace des lois et du processus judiciaire dans le parc national de Conkouati-Douli et les zones tampons avoisinantes, y compris la formation de gardes du parc et les efforts en matière de conservation transfrontalière et des politiques.
- Construire une station de recherche et de formation sur les grands singes dans le PN de Conkouati Douli, de manière à pouvoir mener une bio-surveillance efficace et fournir une force de dissuasion efficace contre le braconnage.
- Mener des inventaires de base sur les populations de grands singe et d'autres grands mammifères dans le PN de Conkouati Douli et la zone tampon du PN de Mayumba.
- Établir des systèmes de surveillance systématique permettant de détecter l'apparition de maladies zoonotiques.
- Mise en place de programmes de sensibilisation des communautés locales, avec un accent particulier sur les gorilles.

- La forêt de Maiombe, République du Congo, Angola (province de Cabinda), République Démocratique du Congo

- Renforcer les initiatives et les accords transfrontaliers existants, pour la forêt de Maiombe, entre la République du Congo, l'Angola (province de Cabinda), et la République Démocratique du Congo
- Mettre en place un système concerté de conservation entre l'Angola, la République du Congo et la RDC pour assurer la survie des gorilles de basse altitude de l'Ouest qui ont atteint des chiffres non-viables en RDC;
- Développer la collaboration et l'échange d'information transfrontalière entre les trois pays sur la situation du gorille des plaines de l'ouest
- Développer une nouvelle initiative de conservation transfrontalière, en réponse à la contrebande de faune et de bois. Une proposition a été développée par le PNUD, et devrait être poursuivie. Cette proposition suggère notamment de :
- Mener des inventaires sur les populations de gorilles dans la forêt de Maiombe à Cabinda, en RDC, et en République du Congo, de manière à rassembler des données de comptages de gorilles, du statut de l'habitat ainsi que la collection de matériel génétique.
- Former les participants appartenants aux communautés locales ainsi que le personnel de recherche, aux méthodologies de recensement et à la mise œuvre des lois par les communautés.
- Conduire des enquêtes socio-économiques sur le commerce et le marché de la viande de brousse, la pression de la chasse et les attitudes locales vis-à-vis de la conservation de la forêt de Maiombe.

Gabon

Situé entre le bassin du Congo et le Golfe de Guinée, le Gabon est entouré par le Cameroun, la Guinée Equatoriale et la République du Congo. Des décennies de stabilité politique, une densité de population humaine relativement faible (bien qu'en rapide accroissement aujourd'hui) et des ressources naturelles abondantes, notamment du pétrole et des forêts, expliquent la prospérité du pays.

Le gorille de plaine occidental se rencontre dans tout le pays ; dans les années 1980-1990, la population globale des gorilles du Gabon était estimée autour de 35.000 individus. Cependant, plusieurs signes indiquent actuellement que beaucoup de populations peuvent avoir été réduites à une densité si réduite dans les secteurs affectés par la chasse et par le virus Ebola, que leur viabilité est aujourd'hui menacée.

1. Législation

Internationale :

- CBD, 1997
- WHC, 1986. (Un site Patrimoine Mondial : le PN de la Lopé. Un site MAB UNESCO, la réserve de Ipassa-Makokou).
- ACCNNR, 1988
- CITES, 1989

2. Actions de conservation

- Zones protégées importantes pour le Gorille de plaine occidental :

- PN de La Lopé
- PN de Minkébé
- PN de Waka
- PN Birougou
- Réserve de la Biosphère Makokou
- Monts de Cristal
- Mwagne
- Mayumba
- Complexe de Gamba (PN de Loango et PN de Moukalaba Doudou)
- Wonga Wongué

- Projets/actions actuels ayant des implications directes ou potentielles pour la conservation des gorilles :

- ECOFAC, programme de conservation financé par l'Union Européenne, a été très actif au Gabon depuis 1992, et a supporté et financé en particulier la gestion et le développement du PN de la Lopé.
- WWF
- Global Forest Watch
- WCS s'est impliqué au Gabon depuis 1985, et mène actuellement un programme national important qui inclut des activités dans tous les parcs nationaux, en particulier un appui institutionnel au CNPN, une surveillance dans tout le pays du commerce de viande de brousse, une nouvelle planification des Aires Protégées, et la réduction des impacts des exploitations forestières.

3. Actions prioritaires :

Sources : Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés et des gorilles en Afrique Centrale (Brazzaville, 2005)

Les priorités immédiates pour la conservation des gorilles sont :

Sur le plan national :

- Développer des moyens de gestion professionnels dans les 13 nouveaux parcs nationaux créés en 2002 ;
- Renforcer la législation
- Développement d'une stratégie nationale pour une utilisation (rationnelle) de la faune
- Larges campagnes d'information et éducatives nécessaires pour informer des citoyens du déclin et du statut menacé des gorilles et pour attirer leur attention sur le respect des lois de protection de la faune.
- Suivis complémentaires des effectifs de gorilles.

Plusieurs sites d'importance prioritaire pour *Gorilla g.gorilla* ont été identifiés lors de la réunion de travail de Brazzaville en 2006; pour chaque site, les actions requises, les partenaires potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (le résumé des actions nécessaires, des associés et des fonds nécessaires identifiés à l'atelier de Brazza se trouve en annexe) :

- le complexe de Loango-Moukalaba-Doudou Gamba :

- Renforcer les mesures anti-braconnage sur tous les sites, particulièrement dans les concessions forestières situées dans les zones tampons.

- Introduire des mesures pour minimiser les risques de transmission de maladies et établir un système de surveillance de la santé des singes, des règles pour toutes les personnes présentes dans l'aire protégée, d'éducation des villageois et des touristes et des analyses des échantillons fécaux des singes.
- Développer et favoriser dans le cadre de la stratégie écotouristique globale pour ce site un tourisme responsable centré sur les gorilles.
- Renforcer les moyens de la recherche pour répondre aux menaces sur les singes, intégrer la recherche dans la gestion du site, fournir un appui à la formation, à la collecte de données et à leurs protocoles d'analyse et d'application.
- Maintenir le programme de biosurveillance des singes, y compris à la formation de méthodes de suivi pour le personnel de recherche.

- Le complexe Lopé-Waka

- Renforcer les programmes existants en matière d'éducation à la santé et mettre en place des programmes de suivi de la santé des gorilles pour minimiser les risques de transmission de la maladie entre humains et grands singes.
- Renforcer la recherche et les programmes de formation, et améliorer les capacités locales en matière de gestion adaptative, au travers de protocoles de recherche et de systèmes localisés destinés à évaluer l'efficacité de la gestion et des actions en matière de conservation des gorilles.
- Standardiser les protocoles pour la formation et la mise en œuvre des programmes de suivi pour les populations de gorilles.
- Améliorer les capacités de mise application des lois dans les aires protégées et les concessions d'exploitation forestière, en ce compris la mise en place d'une brigade anti-braconnage mobile, mais aussi des formations spécialisées pour les autorités locales, les gendarmes et les magistrats.
- Développer et favoriser un tourisme responsable centré sur les gorilles, du moins sur les groupes de gorilles déjà habitués à l'homme, dans le cadre d'une stratégie plus large d'écotourisme pour ce site.

Plusieurs sites d'importance prioritaire pour *Gorilla g.gorilla* ont été identifiés lors de l'atelier de Brazzaville en 2006; pour chaque site, les actions à entreprendre, les partenaires potentiels, le calendrier et les fonds nécessaires ont été identifiés. Les sites identifiés sont les suivants (le résumé des actions nécessaires, des associés et des fonds nécessaires identifiés à l'atelier de Brazza sont annexé) :

- Complexe d'Ivindo :

- Renforcer et prolonger les programmes en cours en matière d'éducation à la santé et de suivi de l'état de santé des grands singes, de manière à réduire les risques de transmission de maladie entre humains et grands singes.
- Développer et favoriser un écotourisme responsable centré sur les gorilles au niveau de Langoué Bai, à partir de plates-formes d'observation, ainsi qu'à d'autres endroits appropriés dans le cadre d'une vaste stratégie d'écotourisme pour le réseau des parcs nationaux du Gabon.
- Développer les capacités locales en matière de recherche sur l'écologie des gorilles, leur comportement et leur santé, à travers un appui au centre de recherche d'IRET.
- Maintenir et développer les partenariats avec les compagnies forestières dans la zone tampon, de manière à renforcer la conservation des gorilles et à renforcer les capacités locales en matière du suivi des tendances de populations.
- Maintenir le programme de bio-surveillance des grands singes, y compris la formation aux méthodes de suivi/ surveillance pour le personnel de recherche.

- Complexe de Belinga-Djoua

- Mener des inventaires afin de mieux connaître la distribution et la densité de gorilles sur tout le site, ce qui comprend la formation aux méthodologies de suivi pour le personnel de recherche.
- Mettre en application des mesures afin d'empêcher la fragmentation des blocs d'habitat des gorilles par la prévention de nouvelles implantations humaine et de nouveaux déboisements le long de la route de Zadié-Belinga.
- Sensibiliser les acteurs locaux à la nécessité de protéger les gorilles, et organiser des missions anti-braconnage.
- Créer un sanctuaire de gorilles à l'intérieur du TRIDOM, basé sur les résultats des inventaires.
- Entreprendre ou poursuivre des recherches épidémiologiques appliquées sur le virus Ebola, rassembler des échantillons fécaux et effectuer les autopsies des cadavres trouvés, de manière à évaluer l'impact des épidémies passées d'Ebola et l'état de santé actuel des populations de gorilles.

Coopération internationale transfrontalière :

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles
- Renforcer les accords et les initiatives transfrontaliers existants, en particulier :

- Le complexe de Conkouati-Mayumba, République du Congo et Gabon

- Développer les capacités et les structures nécessaires à la mise en œuvre efficace des lois et du processus judiciaire dans le parc national de Conkouati-Douli et les zones tampons avoisinantes, y compris la formation de gardes du parc et les efforts en matière de conservation transfrontalière et des politiques.
- Construire une station de recherche et de formation sur les grands singes dans le PN de Conkouati Douli, de manière à pouvoir mener une bio-surveillance efficace et fournir une force de dissuasion efficace contre le braconnage.
- Mener des inventaires de base sur les populations de grands singe et d'autres grands mammifères dans le PN de Conkouati Douli et la zone tampon du PN de Mayumba.
- Établir des systèmes de surveillance systématique permettant de détecter l'apparition de maladies zoonotiques.
- Mise en place de programmes de sensibilisation des communautés locales, avec un accent particulier sur les gorilles.

Guinée Equatoriale

Un des plus petits pays d'Afrique, la République de Guinée Equatoriale est composée de deux parties : l'île de Bioko, et la partie continentale ou Rio Muni, bordant le golfe du Biafra, entre le Cameroun et le Gabon. Actuellement le troisième plus grand producteur de pétrole d'Afrique, la Guinée équatoriale présente aujourd'hui l'économie avec la croissance la plus forte au monde.

Le gorille de plaine occidental est présent dans la partie continentale du pays, au Rio Muni.

1. Législation

Nationale

La loi sur les aires protégées de Guinée Equatoriale existe depuis 2000, et le nombre d'Aires Protégées a augmenté jusqu'à un total de 13, dont 10 sont situées au Rio Muni (partie continentale) :

- 2 Parcs Nationaux (Monte Allen et Los Altos de Nsork)
- 5 Réserves Naturelles
- 1 réserve scientifique
- 2 monuments naturels ;

Les problèmes de conservation sont gérés par l'Instituto Nacional de Desarrollo Forestal y Gestion del Sistema de Areas Protegidas (INDEFOR), au sein du ministère de l'infrastructure et des forêts.

Internationale :

- CBD, 1994
- CITES, 2002

2. Actions de conservation

- Zones protégées d'importance pour le Gorille de plaine occidentale :

Le Parc National de Monte Allen, un parc de 2000 km² constitué en grande partie de forêts secondaires tropicales denses (exploitée sélectivement dans le passé) est l'AP la plus efficacement protégée du pays.

- Projets/actions actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles :

Le programme de conservation ECOFAC, sous l'égide de l'Union Européenne, a été actif en Guinée Equatoriale depuis 1992. ECOFAC a soutenu la gestion du PN Monte Allen. ZSL et l'Imperial College de Londres ont lancé en 2002 un projet sur la durabilité de la chasse de viande de brousse au Rio Muni, en conjonction avec ECOFAC, INDEFOR, et Conservation International

The Durrell Wildlife Conservation Trust de Jersey et l'unité de recherche sur la faune sauvage de l'université d'Oxford ont également mené une étude sur la viande de brousse en 2003-2004.

- Initiatives internationales existantes ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation de gorilles :

3. Actions prioritaires :

Sources : Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés et des gorilles en Afrique Centrale (Brazzaville, 2005)

Les priorités immédiates pour la conservation des gorilles sont :

Sur le plan national :

- Encourager le respect des lois dans et autour des Aires Protégées.
- L'exploitation forestière doit être rendue compatible avec la conservation de la biodiversité.
- La restauration d'habitats est nécessaire dans les zones tampons autour des AP.
- L'augmentation de la capacité d'action du personnel des AP est essentielle.

- Une recherche à long terme et une surveillance de la distribution et des effectifs de gorilles à travers tout le Rio Muni est nécessaire pour réévaluer la situation ;
- Des campagnes d'information et d'éducation à grande échelle doivent informer les gens du statut de menace des gorilles et attirer leur attention sur les lois de protection de la faune.

Coopération internationale/transfrontalière :

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles
- Renforcement des initiatives et accords transfrontaliers existants, en particulier :
 - Le Complexe de conservation de Campo Maan- Rio Campo, partagé avec le Cameroun
- Mettre en œuvre un programme d'application de loi et de surveillance des maladies comprenant le recrutement et la formation de 50 écogardes.
- Établir et maintenir l'infrastructure de base pour la gestion de Rio Campo
- Établir et maintenir un programme de bio surveillance des gorilles.
- Explorer le potentiel d'écotourisme - conduire une étude de faisabilité en tenant compte du potentiel d'observation des gorilles.
- Développer et soutenir une plate-forme de collaboration entre les divers utilisateurs en ce qui concerne l'exploitation forestière.

République démocratique du Congo

Le gorille de plaine occidental était considéré comme probablement éteint dans son ancienne aire de répartition à l'extrême ouest de la RDC, au nord du fleuve du Congo. On pensait qu'il s'était éteint avant 1980. Des informations récentes suggèrent qu'au minimum des individus en déplacements saisonniers fréquentent encore cette région.

La forêt du Maiombe, partagée entre le Congo, l'Angola et la RDC, forme la limite sud-ouest de la forêt tropicale humide du bassin congolais et correspond à la limite géographique de plusieurs espèces vivant dans cette forêt, y compris les gorilles de plaines occidentaux. Une initiative transfrontalière pour la conservation de la forêt de Maiombe se focalise sur son secteur méridional, entre la RDC, l'Angola, et la République du Congo. Cette zone comprend les réserves de biosphère de Dimoneka en République du Congo et de Luki en RDC. Malgré le peu ou l'absence d'efforts de protection de ces réserves, associés à une forte densité de population humaine, aux activités illégales d'exploitation et à des décennies d'instabilité politiques et économiques non encore résolues, des rapports locaux suggèrent que des populations significatives de singe, en particulier de chimpanzés, pourraient y subsister. Des mesures de conservation basées sur les communautés locales ont cherché à obtenir le soutien pour la création d'une zone (protégée) de 2.000 km² dans la forêt du Maiombe dans l'enclave

de Cabinda, en Angola. Les informations sur le statut des grands singes dans la forêt du Maiombe restent rares, et les efforts de suivis nécessaires ont été entravés par l'instabilité civile.

Les suivis sur les singes dans cette région transfrontalière pourraient également confirmer l'existence et le statut des gorilles de plaines en RDC et permettre un appui politique aux efforts transfrontaliers de conservation dans ces trois pays.

1. Législation

Nationale

Le Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme est en charge de la conservation de la nature au niveau du gouvernement. L'Ordonnance-Loi 69.041 sur la conservation de la nature de 1969 définit les parcs nationaux. La loi 82.002, 1982, définit des réserves de faunes et les réserves de chasse et liste les espèces pour lesquelles la chasse et la capture sont interdits.

Il y a 4 catégories principales d'Aires Protégées en RDC :

- parcs nationaux (9)
- réserves de chasse (1)
- réserves forestières (7)
- réserves de faunes (2)

L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) contrôle l'ensemble de ces zones.

Un code forestier a été établi en 2003, selon lequel l'état possède toutes les forêts et définit les utilisations légitimes pour celles-ci. Les mécanismes légaux et le système de zonage doivent encore suivre. Cela pose problème en ce qui concerne la reconnaissance du droit des personnes sur la forêt ; et il y a eu peu de consultation de la société civile quant à la formulation de ce code (Caldecott and Miles, 2005). Les taxes pour l'exploitation de la forêt sont très bas, 0.06 \$ US/ha; la Banque Mondiale évalue que 600.000km² seront repris en forêts de production. L'extraction de bois sera facilitée par les fonds promis par les donateurs, plus de 270 millions de dollars ce qui correspond à plus de 5000km de routes non couvertes, ou plus de 1000km de routes couvertes.

Internationale :

- CMS, 1990
- CBD, 1994
- WHC, 1974
- ACCNNR, 1976
- CITES, 1976

5 sites du Patrimoine Mondial, tous les cinq repris comme étant en danger, suite aux pressions

humaines/ conflits et guerre civile: le PN de la Garamba, le PN de Kahuzi-Biega, le PN de Salonga, la Réserve de Faune d'Okapi et le PN de Virunga. La RDC participe au programme MAB de l'UNESCO.

3. Les besoins et actions prioritaires recommandées :

Sources : Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés et des gorilles en Afrique Centrale (Brazzaville, 2005), NGASP

Les priorités importantes et immédiates pour la conservation de gorilles sont :

Sur le plan national

Toutes les mesures s'appliquant pour les différents taxons de Gorille en RDC

Coopération internationale/transfrontalière :

- Favoriser une gestion transfrontalière des populations de gorilles
- Renforcer les initiatives et les accords transfrontaliers existants, pour la forêt de Maiombe, entre la République du Congo, l'Angola (province de Cabinda), et la République Démocratique du Congo
- Mettre en place un système concerté de conservation entre l'Angola, la République du Congo et la RDC pour assurer la survie des gorilles de basse altitude de l'Ouest qui ont atteint des chiffres non-viables en RDC;
- Développer la collaboration et l'échange d'information transfrontalière entre les trois pays sur la situation du gorille des plaines de l'ouest
- Planification commune des actions de conservation transfrontalière entre Dimonika, Concouati, et les réserves et corridors à créer sur le Bas Fleuve pour les gorilles
- Gestion commune intégrée pour la conservation transfrontalière entre Dimonika, Concouati, et les réserves et corridors à créer sur le Bas Fleuve.
- Développement d'une nouvelle initiative de conservation transfrontalière, en réponse à la contrebande de faune et de bois. Une proposition a été développée par le PNUD, et devrait être poursuivie. Cette proposition suggère notamment de :
 - Mener des inventaires sur les populations de gorilles dans la forêt de Maiombe à Cabinda, en RDC, et en République du Congo, de manière à rassembler des données de comptages de gorilles, du statut de l'habitat ainsi que la collection de matériel génétique.
 - Former les participants appartenants aux communautés locales ainsi que le personnel de recherche, aux méthodologies de recensement et à la mise oeuvre des lois par les communautés.

- Conduire des enquêtes socio-économiques sur le commerce et le marché de la viande de brousse, la pression de la chasse et les attitudes locales vis-à-vis de la conservation de la forêt de Maiombe.

Plan d'actions *Gorilla gorilla diehli*

Juillet 2007

Deux pays sont directement concernés par le plan d'action pour *Gorilla gorilla diehli* :

- Le Nigeria**
- La République du Cameroun**

Les gorilles vivant dans la régions montagneuses entre le Nigeria et le Cameroun, dans le bassin supérieur de la Cross River ont récemment été identifiés comme appartenant à un taxon distinct, *Gorilla g. diehli*. La population totale est estimée entre 250 et 280 individus, distribués à travers plus de 10 sites d'altitude fragmentés. Ces gorilles sont parvenus à survivre dans une région où la population humaine est dense, la plupart grâce à l'inaccessibilité relative de leurs refuges forestiers. En raison du développement des activités humaines, la survie de ces petits groupes de gorilles est maintenant entièrement dépendante d'actions de conservation (Caldecott et Miles, 2005).

Les gorilles de Diehl appartiennent à la plus nordique et à la plus occidentale de toutes les populations de gorille. Au Nigeria, on le rencontre dans la forêt communautaire des monts de Mbe, le sanctuaire de faune des monts Afi, et dans la division Okwangwo du parc national de Cross River. Au Cameroun, il se rencontre dans la réserve forestière de Takamanda (contiguë à Okwangwo), la réserve forestière de Mone, et la réserve communautaire des collines de Mbulu ainsi que dans le sanctuaire de gorilles des monts Kagwene et Bechati. Malgré les nouveaux efforts de conservation, l'habitat du gorille de Cross River continue à régresser. Etant donné ses faibles effectifs vivant en populations très fragmentées et les menaces qui continuent à affecter sa survie, la sous-espèce est reprise comme en danger critique par IUCN.

Nigeria

La République fédérale du Nigeria, le pays le plus peuplé d'Afrique, est également le principal producteur de pétrole africain. Le gorille de Diehl se rencontre dans la forêt communautaire des monts de Mbe, le sanctuaire de faune des monts Afi, et dans la division Okwangwo du parc national de Cross River. Il y a probablement trois sous populations distinctes de gorille de Cross River qui vivent au Nigeria (Afi mountain, Mbe mountains, Boshi Extension), plus une quatrième sous population partagée avec le Cameroun (Okwango-Takamanda). Il resterait environ 80-100 gorilles au Nigeria.

De grandes zones d'habitats potentiels pour le gorille subsistent dans le sud-ouest du pays, où les gorilles se rencontrent toujours : ces habitats permettent de connecté plusieurs des sous populations. Pour assurer le maintien de ces couloirs forestiers de nouvelles Aires Protégées doivent être créées, et l'application des lois doit être renforcée localement.

1. Législation

Nationale

Toute la faune des parcs nationaux est protégée par la loi. La Loi de 1985 sur les espèces en danger est le texte par lequel les traités sont exécutables.

Internationale

- CMS, 1987
- CBD, 1996
- WHC, 1974
- ACCNNR, 1968
- CITES, 1973

2. Actions de conservation

- Zones protégées d'importance pour la conservation du gorille :

- Les forêts communautaires des monts de Mbe
- Le sanctuaire de faune sauvage des monts Afi
- Le parc national de Cross River
- La division Okwango du parc national de Cross River

- Projets/activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles :

1. WCS travaille des deux côtés de la frontière au Nigeria et au Cameroun, en collaboration avec les états et des agences gouvernementales nationales, pour améliorer la conservation des gorilles. WCS exécute un programme de recherche sur la biodiversité avec la Fondation Nigérienne pour la Conservation : la partie recherche et conservation des gorilles est financée par USAID et par le US Fish and Wildlife Service

2. Projet WWF/EU dans la Division Okwangwo du parc national de Cross River jusqu'en 1998 : un recensement de gorille y a été effectué, ainsi que des actions de développement rural, des efforts d'éducation et de conservation.

3. FFI aide la Cross River State Forestry Commission à développer de meilleures procédures de gestion dans les monts Afi.

- Initiatives internationales existantes ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation de gorilles :

Il existe un accord entre le Nigeria et le Cameroun pour protéger le gorille de Cross River. Un partenariat de collaboration a été formé entre les services gouvernementaux concernés, WCS, FFI, GTZ et la Nigerian Conservation Foundation (NCF).

3. Actions prioritaires :

Les priorités immédiates pour la conservation du gorille sont :

Sur le plan national

Sources : Plan d'Actions régional pour la conservation du gorille de cross river (Calabar, 2006).

Renforcement de la législation

- Un engagement renforcé de l'Etat fédéral du Nigeria et des gouvernements locaux, traduit par des ressources additionnelles matérielles, financières et en nombre de personnel affecté à la conservation des ressources naturelles et de la faune, en particulier des gorilles et de leurs habitats
- Une révision du Décret sur les Espèces Menacées devra être entreprise
- Désigner de nouvelles APs en vue de maintenir des couloirs de forêts entre les sous-populations de gorille, y compris un réseau des secteurs protégés et des couloirs et un plan pour la conservation de la région d'Afi-Mbe-Okwangwo, et inclure également un examen du statut de gestion pour les monts de Mbe.
- Renforcer la protection et les mesures d'application de la loi à toutes les populations de gorille de Cross River.
- Elaborer une stratégie nationale pour la conservation du Gorille
- Le Nigeria doit réaliser les exigences nécessaires proposer par la CITES pour stopper le commerce dans un temps le plus court possible.

Recherche

- Maintenir et augmenter la recherche fondamentale sur l'écologie, la distribution et la biologie des populations de gorille.

- Coordonner la recherche et la surveillance sur la distribution et les effectifs de gorille dans tout le Nigeria ;
- Poursuivre la recherche au niveau de la génétique des populations

Education et sensibilisation

- Renforcer et augmenter les programmes éducatifs et de prise de conscience pour la conservation à tous les niveaux ; des campagnes d'information et d'éducation à grande échelle doivent informer les nigériens du statut d'espèce en danger qu'à le gorille et attirer leur attention sur les lois de protection de la faune. Réaliser un film local, à montrer dans les écoles et villages. Créer des posters, faire circuler une information régulière.
- Augmenter la capacité des institutions concernées au Nigeria (départements gouvernementaux y compris, universités, ONG.).

Développement communautaire

- Incorporer les besoins des communautés locales au développement des stratégies de gestion, y compris l'étude d'options de revenus alternatifs.
- Sensibiliser les communautés locales aux bénéfices de la conservation des ressources naturelles (protection des bassins versants, contrôle de l'érosion des sols, etc)
- Développer des sources de revenus alternatifs afin de réduire la pression sur les forêts (activités génératrices de revenus, micro-entreprises, méthodes d'utilisation durable des produits forestiers)
- Renforcement des capacités locales, afin de permettre aux communautés locales de partager les responsabilités en matière d'écotourisme et de participer à la mise en application de la loi.
- Enclaves : limiter les activités anthropiques aux limites actuelles, au travers de plans d'aménagement du territoire ; encourager l'émigration en dehors des aires protégées.
- Promouvoir une planification d'aménagement du territoire, des pratiques agricoles améliorées, et l'identification de règles d'utilisation des ressources forestières communes dans les zones adjacentes aux aires protégées, de manière à délimiter des zones tampons.
- Renforcer la collaboration parmi tous les utilisateurs.

Coopération internationale transfrontalière :

Renforcer encore les accords et les initiatives transfrontalières existantes, en particulier :

- Établir une aire transfrontalière protégée autour du complexe de Takamanda-Okwangwo, en particulier en améliorant le statut de protection de la réserve forestière de Takamanda

- Établir au Cameroun et au Nigeria des comités pour la gestion du gorille de Cross River, de manière à améliorer la communication entre gestionnaires, développer des stratégies conjointes et améliorer l'échange d'information.
- Encourager et initier des activités communes entre les gestionnaires d'aires protégées, afin de développer des stratégies de conservation coopérative (visites d'échange, patrouilles communes, inventaires intégrés)
- Développer un SIG, comme outil de conservation commun
- Rechercher des appuis internationaux complémentaires (Patrimoine Mondial UNESCO, etc)

Actions à prendre au niveau des sites de présence de *G.g.dielhi* au Nigeria

1. Sanctuaire des Monts Afi (AMWS)

- Organiser un atelier afin de résoudre les problèmes d'agriculture illégale
- Améliorer les infrastructures : postes des gardes, bâtiments centraux, réseau de communication, chemins, etc
- Mise en application de la législation, et organisation de patrouilles antibraconnage
- Formations des gardes au suivi des populations de gorilles.
- Inventorisation, cartographie et sécurisation des corridors d'habitats entre Afi-Mbe et AMWS-ARFR.
- Développer des plans d'aménagement du territoire pour les zones tampons et les corridors, dans un cadre de développement communautaire
- Compléter l'étude de faisabilité pour un tourisme de vision
- Développer un plan de gestion pour le sanctuaire
- Organiser un atelier pour définir un plan de protection contre les feux

2. Les Monts Mbe

- Renforcer l'Association pour la conservation des Monts Mbe (CAMM).
- Explorer les options de financement durable du site.
- Développer une station de recherche.

- Organiser la mise en place d'un système de patrouilles de surveillance basé sur les communautés locales
- Organiser un atelier pour définir un plan de protection contre les feux
- Inventorisation, cartographie et sécurisation des corridors d'habitats entre Mbe et le Parc National de Cross River.
- Achever la démarcation et désignation légale du site
- Développer un plan de gestion
- Développer des pans d'aménagement du territoire pour les zones tampons et les corridors, dans un cadre de développement communautaire

3. Parc National de Cross River : Division Okwangwo

- Renforcement des mesures antibraconnages.
- Formation du staff PNCR au niveau de la lutte antibraconnage, et au suivi des populations de gorilles
- Révision des plans de relocalisation, et leur financement
- Finalisation du plan de gestion du Parc
- Révision des bornes extérieures du Parc
- Renforcement des postes de gardes, y compris l'équipement
- Planification du tourisme de vision, en collaboration avec le Cross River State Tourism Bureau.

République du Cameroun

En comparaison avec les autres pays de la région, le Cameroun a expérimenté une stabilité relative durant les dernières décennies (à l'exception d'un conflit frontalier avec le Nigeria à propos de la péninsule de Bakassi, en cours depuis 1992), ce qui lui a permis un développement régulier de ses infrastructures, de l'agriculture et des industries pétrolières et d'exploitation du bois.

Le Cameroun héberge deux taxa de gorilles celui de Cross River, *Gorilla gorilla diehli*, et le gorille de plaine occidentale, *Gorilla gorilla gorilla*.

Le gorille de Diehl se rencontre dans la forêt de Takamanda qui contient 4 sous populations (3 dans la réserve forestière ; celle partagée avec le Nigeria (Okwango-Takamanda), Takamanda east, Takamanda North, et à l'extérieur Takamanda South.), dans la réserve forestière de Mone (Mone North), dans la réserve communautaire des collines de Mbulu (Upper Mbulu) ainsi que dans le sanctuaire proposé des monts Kagwene et Bechati.

Les recherches les plus récentes indiquent qu'il pourrait y avoir jusqu'à 180 gorilles de Diehl survivant à l'état sauvage au Cameroun et qu'ils sont peut être plus nombreux que ce que l'on pensait précédemment. Bien que la découverte de nouveaux groupes soit encourageante, certains de ces groupes sont très isolés, et donc posent de grand défi de conservation.

1. Législation

Nationale

Le loi n° 94/01 (1994) qui établis les règles régissant l'exploitation de la forêt, de la faune, et les règlements de pêche, énumère les gorilles comme espèces appartenant à la catégorie A, c'est à dire comme entièrement protégées contre toute chasse, capture, ou vente en entier ou en partie. Les Parcs nationaux et les réserves de faune peuvent être établis sous les auspices de la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP), du Ministère de l'Environnement et de la Forestry (MINEF), qui est également responsable de la biodiversité du pays en général.

Internationale

- CMS, 1983
- CBD, 1994
- WHC, 1982
- ACCNNR, 1968
- CITES, 1981

2. Actions de conservation

- **Zones protégées importantes pour la conservation du gorille :**

- Réserve de forêt de Takamanda
- Forêt de la rivière Mone
- Sanctuaire des gorilles de Cross River des montagnes Kagwene

- Zones importantes non protégées pour le Gorille de Cross- River :

- Mbulu Forest
- Bechati-Fossimondi-Besali Forest

- Projets / activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation de gorilles :

1. WCS est impliqué au Cameroun depuis 1998, dans un programme de contrôle du transport illégal de viande de brousse.
2. Global Witness sur la question de l'exploitation forestière illégale
3. Un certain nombre d'organisations internationales sont impliquées dans des activités de recherches et d'éducation, Living Earth, le zoo de Bristol, FFI, WWF...
4. Le projet « Viande de brousse », qui fait participer les chasseurs dans la protection de la faune au Cameroun oriental.
5. Un certain nombre de programmes de sensibilisation sont menés par des O.N.G. nationales et internationales, et l'éducation du public est une composante de la plupart des projets de conservation et de développement en cours.
6. Le centre de faune de Limbé est un centre de réhabilitation pour les grands singes et d'autres espèces.

- Initiatives internationales existantes ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation de gorilles :

Il existe un accord entre le Cameroun et le Nigeria pour protéger le gorille de Cross River. Un partenariat de collaboration a été formé entre les services gouvernementaux concernés, WCS, FFI, GTZ et la Nigerian Conservation Foundation (NCF).

3. Actions prioritaires :

Les priorités immédiates pour la conservation du gorille sont :

Sur le plan National :

Sources : Plan d'Actions régional pour la conservation du gorille de cross river (Calabar, 2006).

Renforcement de la législation

- Un engagement renforcé de l'Etat du Cameroun, traduit par des ressources additionnelles matérielles, financières et en nombre de personnel affecté à la conservation des ressources naturelles et de la faune, en particulier des gorilles et de leurs habitats
- Une révision de la Loi de 1994 sur la Faune Sauvage et la Forêt, de manière à prendre en compte les nouveaux enjeux de conservation et de gestion de la faune sauvage, et de statuer à nouveau sur les espèces clés
- Développer des plans d'utilisation du territoire pour les régions de Takamanda-Mone-Mbulu-Kagwene.
- Désigner de nouvelles APs en vue de maintenir des couloirs de forêts entre les sous-populations de gorille, y compris un réseau des secteurs protégés et des couloirs et un plan pour la conservation des régions de Kagwene Forest, Mbulu Mountains, Takamanda Forest, Mone River.
- Renforcer la protection et les mesures d'application de la loi à toutes les populations de gorille de Cross River.
- Elaborer une stratégie nationale pour la conservation du Gorille.

Recherche

- Maintenir et augmenter la recherche fondamentale sur l'écologie, la distribution et la biologie de population des gorilles.
- Coordonner la recherche et la surveillance sur la distribution et les effectifs de gorille dans tout le Cameroun.
- Poursuivre la recherche au niveau de la génétique des populations

Education et Sensibilisation :

- Renforcer et augmenter les programmes éducatifs et de sensibilisation sur la conservation à tous les niveaux ; des campagnes d'information et éducatives à grande échelle doivent informer les camerounais du statut de menace du gorille et attirer leur attention sur les lois de protection de la faune. Réaliser un film localement, à montrer dans les écoles et villages. Créer des posters, faire circuler une information régulière.
- Augmenter la capacité des institutions concernées au Cameroun (y compris départements gouvernementaux, universités, O.N.G.).

Développement communautaire

- Incorporer les besoins des communautés locales au développement des stratégies de gestion, y compris l'étude d'options de revenus alternatifs.
- Sensibiliser les communautés locales aux bénéfices de la conservation des ressources naturelles (protection des bassins versants, contrôle de l'érosion des sols, etc)
- Développer des sources de revenus alternatifs afin de réduire la pression sur les forêts (activités génératrices de revenus, micro-entreprises, méthodes d'utilisation durable des produits forestiers)
- Renforcement des capacités locales, afin de permettre aux communautés locales de partager les responsabilités en matière d'écotourisme et de participer à la mise en application de la loi.
- Enclaves : limiter les activités anthropiques aux limites actuelles, au travers de plans d'aménagement du territoire ; encourager l'émigration en dehors des aires protégées.
- Promouvoir une planification d'aménagement du territoire, des pratiques agricoles améliorées, et l'identification de règles d'utilisation des ressources forestières communes dans les zones adjacentes aux aires protégées, de manière à délimiter des zones tampons.
- Renforcer la collaboration parmi tous les utilisateurs.

- Coopération internationale transfrontalière :

Renforcer encore les accords et les initiatives transfrontalières existantes, en particulier :

- Établir une aire transfrontalière protégée autour du complexe de Takamanda-Okwangwo, en particulier en améliorant le statut de protection de la réserve forestière de Takamanda
- Établir au Cameroun et au Nigeria des comités bi-nationaux pour la gestion du gorille de Cross River.
- Établir une aire transfrontalière protégée autour du complexe de Takamanda-Okwangwo, en particulier en améliorant le statut de protection de la réserve forestière de Takamanda
- Établir au Cameroun et au Nigeria des comités pour la gestion du gorille de Cross River, de manière à améliorer la communication entre gestionnaires, développer des stratégies conjointes et améliorer l'échange d'information.
- Encourager et initier des activités communes entre les gestionnaires d'aires protégées, afin de développer des stratégies de conservation coopérative (visites d'échange, patrouilles communes, inventaires intégrés)
- Développer un SIG, comme outil de conservation commun
- Rechercher des appuis internationaux complémentaires (Patrimoine Mondial UNESCO, etc)

Actions à prendre au niveau des sites de présence de *G.g.dielhi* au Cameroun

1. Takamanda Forest Reserve (Parc National Proposé)

- Compléter la désignation de la Takamanda Forest Reserve, sur le même modèle que le Cross River National Park.
- Finaliser une stratégie de gestion.
- Démarquer les limites du Parc proposé
- Renforcer la mise en application de la loi, recruter des eco-gardes
- Etablir un comité de gestion transfrontalier

2. Mone River Forest Reserve

- Revoir le statut de conservation de la Réserve forestière de Mone River, sur base de nouvelles données biologiques et socio-économiques à acquérir
- Elaborer une stratégie de conservation pour la zone.
- Mettre à nouveau en évidence les limites de Mone River Forest Reserve.
- Renforcer la mise en application de la loi, recruter des eco-gardes, renforcer les patrouilles de surveillance

3. Mbulu Forest

- Sur base de nouvelles données biologiques et socio-économiques à acquérir, développer un réseau de zones protégées et de corridors
- Compléter la procédure de désignation de deux zones protégées potentielles (Upper Mbulu, et Atolo)
- Marquer les limites des zones et élaborer des stratégies de gestion pour les nouvelles zones protégées
- Renforcer la mise en application de la loi, recruter des eco-gardes, renforcer les patrouilles de surveillance ; engagement de conservateurs pour les nouvelles zones protégées

4. Kagwene Mountain (Sanctuaire de Gorille proposé)

- Compléter la procédure de désignation de Kagwene Gorilla Sanctuary, et terminer la démarcation de la zone
- Elaborer une stratégie de conservation pour le sanctuaire, y compris des mesures de protection contre les feux.

- Renforcer la mise en application de la loi, recruter des eco-gardes, renforcer les patrouilles de surveillance
- Recruter un conservateur MINFOF
- Relocaliser le bétail actuellement dans le sanctuaire

5. Bechati-Fossimondi-Besali Forest

- Acquérir de nouvelles données biologiques et socio-économiques permettant de développer un réseau de zones protégées et de corridors entre Bechati et la Mone River Forest Reserve.
- Produire une carte d'occupation des sols, et revoir et formaliser le statut de la Bechati-Fossimondi-Besali Forest.
- Elaborer une stratégie de conservation pour la zone, en collaboration avec l'association locale (Forest Community Association) et les comités villageois de gestion des forêts, y compris la démarcation de la zone de conservation
- Renforcer la mise en application de la loi, recruter des eco-gardes, renforcer les patrouilles de surveillance et développer des mécanismes communautaires de mise en application de la loi
- Développer des sources alternatives de revenus de manière à minimiser les conséquences de la création de la zone protégée
- Organiser des ateliers sur les conséquences de l'agriculture illégale sur les habitats de Gorille

Plan d'actions *Gorilla beringei graueri*

Version Juillet 2007

Le plan d'actions pour *Gorilla beringei graueri* ne concerne que la République Démocratique du Congo.

République Démocratique du Congo

Un des trois plus grands pays d'Afrique, et un des deux le plus forestier, la République Démocratique du Congo (RDC) a dû supporter plusieurs décennies d'une politique économique faible, de mauvaises gouvernances et de guerres. Il s'avère cependant que les politiques adéquates sont maintenant mises en place pour préparer le chemin vers une restauration de la croissance économique (Akitoby, B., Cinyabuguma, M., 2004). Le gorille de plaine orientale, *Gorilla beringei graueri*, est endémique à la RDC. Il a une distribution discontinue à l'est du fleuve Lualaba et à l'ouest de l'Albertine Rift, et de l'extrémité nord-ouest du lac Edouard au nord jusqu'au nord-ouest du lac Tanganyika au Sud.

Le niveau de perte d'habitat pour le gorille de plaine orientale est probablement le plus élevé de n'importe quelle sous-espèce de gorille (The Rainforest Foundation, 2004). Son aire de répartition a diminué passant de 21.000 km² en 1959-1960 à 15.000km² dans les années 1990. En 1998, la population totale était estimée à environ 16.900 individus. La plupart des gorilles vivaient dans le PN de Kahuzi-Biega, là où les populations de gorille ont subi un déclin important à la fin des années 1990, et ne sont plus maintenant que de quelques milliers d'individus selon certaines sources (Caldecott et Miles, 2005). Bien qu'aucune figure solide ne soit disponible, il semble que le statut du gorille de plaine orientale se soit gravement dégradé vers la fin du 20^{ème} siècle.

Avant le conflit de 1996-2002, l'est de la RDC connaissait déjà une des densités humaines les plus élevées d'Afrique centrale. Près d'un million de réfugiés rwandais sont arrivés en RDC en 1994, et se sont installés à proximité des Parcs Nationaux des Virunga et de Kahuzi-Biega. De grandes parties de la forêt ont été coupées et l'énorme demande en bois de chauffe et en nourriture a conduit à de nombreuses incursions dans les deux Aires Protégées (Caldecott et Miles, 2005). Par après, en 1996, une guerre civile a éclaté en RDC. Peu après, toute les Aires Protégées de l'est de la RDC étaient en territoire rebelle.

De nombreux gorilles de plaine orientaux ont été abattus par des combattants ou des réfugiés dans les PNs de Kahuzi-Biega et de Maiko. Le prix élevé donné pour le minerai de coltan (columbium et tantalum) en 1998-2000 a conduit à une augmentation de la pénétration (10.000 personnes environ) dans le PN de Kahuzi-Biega et dans la réserve de Faune des Okapi (Caldecott et Miles). Des chasseurs professionnels accompagnaient les mineurs et leurs

familles. Ce coltan était vendu par les seigneurs de la guerre et les chefs rebelles afin de soulever des fonds pour leurs opérations.

Suite à cette période troublée, il est difficile de savoir combien de gorilles de plaine orientaux survivent. Des suivis de population ont seulement été effectués dans quelques sites. Il est certain qu'en 1999, le secteur d'altitude du PN de Kahuzi-Biega avait perdu 50% de sa population de gorille, y compris 88% des gorilles habitués pour le tourisme, particulièrement faciles à tirer.

La perte d'habitat pour le gorille de plaine oriental atteint un taux terriblement élevé. Il a déjà perdu plus de 87% de son aire, et sa population globale est maintenant fortement fragmentée. Les petites populations du Masisi (28 individus en 1998) et du Mt Tshiberimu (16 individus en 1998) sont particulièrement vulnérables. D'importants empiétements dus aux activités agricoles se sont produits aux limites du Mt Tshiberimu durant la crise des réfugiés (Butynski et Sarimento, 1995).

Les faibles infrastructures du pays ont limité le développement des opérations de déforestation, ce qui a efficacement protégé beaucoup de forêts de la RDC. On estime cependant que 5.320km² de forêts disparaissent chaque année (FAO, 2003).

1. Législation

Nationale

Le Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme est en charge de la conservation de la nature au niveau du gouvernement. L'Ordonnance-Loi 69.041 sur la conservation de la nature de 1969 définit les parcs nationaux. La loi 82.002, 1982, définit des réserves de faunes et les réserves de chasse et liste les espèces pour lesquelles la chasse et la capture sont interdits.

Il y a 4 catégories principales d'Aires Protégées en RDC:

- parcs nationaux (9)
- réserves de chasse (1)
- réserves forestières (7)
- réserves de faunes (2)

Il y a également des zones qui sont réservées à la chasse, et d'autres à des fins scientifiques. Tout ceux-ci sont contrôlés par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Un code forestier a été établi en 2003, selon lequel l'état possède toutes les forêts et définit les utilisations légitimes pour celles-ci. Les mécanismes légaux et le système de zonage doivent encore suivre. Cela pose problème en ce qui concerne la reconnaissance du droit des personnes sur la forêt ; et il y a eu peu de consultation de la société civile quant à la formulation de ce code (Caldecott and Miles, 2005). Les taxes pour l'exploitation de la forêt sont très bas, 0.06 \$ US/ha; la Banque Mondiale évalue que 600.000km² seront repris en forêts de production. L'extraction de bois sera facilitée par les fonds promis par les donateurs, plus de 270 millions de dollars ce qui correspond à plus de 5000km de routes non couvertes, ou plus de 1000km de routes couvertes.

Internationale :

- CMS, 1990
- CBD, 1994
- WHC, 1974
- ACCNNR, 1976
- CITES, 1976

Il y a 5 sites du World Heritage, tous les cinq repris comme étant en danger, suite aux pressions humaines: le PN de la Garamba, le PN de Kahuzi-Biega, le PN de Salonga, la Réserve de Faune d'Okapi et le PN des Virunga. La RDC participe au programme MAB de l'UNESCO.

2. Actions de conservation

- Zones protégées importantes pour la conservation du gorille des plaines orientales :

- PN de Kahuzi-Biega
- PN de Maiko
- la Réserve de Gorille de Tayna (700km²) créée entre le PN de Maiko et celui des Virunga par deux communautés locales (les nations Batangi et Bamate) a été reconnue officiellement en 2002 par la RDC comme "réserve privée". Des recensements préliminaires suggèrent qu'il y aurait entre 225 et 360 gorilles de plaine orientaux dans la réserve.

- Zone importante pour la conservation du gorille des plaines orientales :

Autres ?

- Projets/activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles :

• L'écotourisme, et l'observation du gorille des plaines orientales a généré des revenus importants entre 1986 et 1991 dans le PN de Kahuzi-Biega (2000 visiteurs, 200.000 dollars). Lors de la dernière décennie, la situation de guerre a considérablement ralenti les choses, et l'abattage de groupes de gorilles habitués dans ce parc a constitué un important retour en arrière (Caldecott and Miles, 2005).

• Le « Dian Fossey Gorilla Fund International » soutient le projet de réserve communautaire de gorilles de Tayna, et travaille à proximité avec d'autres communautés locales sur sept autres projets de réserves (réserve de Bakumbule, réserve d'Usala, réserve de Bakano, réserve de Ngira'Yitu, réserve de Punia) : il pourrait y avoir entre 700 et 1400 gorilles dans Tayna et les secteurs adjacents (Caldecott et Miles). Les huit communautés ont formé l'Union des Associations pour la Conservation des Gorilles et le Développement Communautaires en RDC orientale (UGADEC).

- Initiative Locale pour la Sauvegarde de la Nature (ILSN) est en activité sur le territoire de Masisi ;
- L'Action Communautaire pour la Protection de la Nature - Itombwe Mwenga (ACPN-IM) est impliquée dans la région de l'Itombwe (avant 1998, la population de gorilles dans la forêt d'Itombwe était estimée à environ 1150 individus, avec à l'époque une pression de chasse modérée). Deux réserves naturelles sont proposées, la RN des Monts Itombwe et la RN du Mont Kabobol, ainsi que réserve forestière (Maniema) et une réserve de chasse (Luama).
- Plusieurs projets de recherches ont continué à fonctionner tout au long de la guerre civile, en particulier ceux du WCS, de l'institut Max Planck, et dans le PN de Kahuzi-Biega, un projet sur les gorilles et les chimpanzés sympatriques, avec l'université de Kyoto.
- Les organisations nationales actives dans la conservation des singes se concentrent sur les projets communautaires et sur les projets de ressources vitales alternatives (POPOF, AFECOD, PAIDEK).
- WCS entreprend actuellement une série d'évaluations rapides, pour essayer d'estimer l'état actuel de la population.

3. Les besoins et actions prioritaires recommandées :

Les priorités importantes et immédiates pour la conservation de gorilles sont :

Sur le plan national

Sources : Rapport GRASP (2002) à Kinshasa, NGASP, accord Trilatéral RDC/Ouganda/Rwanda (janvier 2004).

Politique et législation

- Gérer la crise, évaluer les dommages et les limiter
- Récupérer les parties du PN de Kahuzi-Biega qui ne sont toujours pas sous contrôle des gardes forestiers
- Monitorer le parc de Kahuzi Biega pour estimer la taille de la population survivante de gorilles
- Se focaliser sur le secteur de plaine du parc de Kahuzi Biegé et sur la région de Kasese
- Maintenir le couloir forestier entre les populations de plaine et celle de montagne
- Soutenir l'initiative de conservation des gorilles de la forêt d'Itombwe
- Développer les initiatives de conservation à l'échelle des communautés

- Remettre en état le PN de Maiko
- Renforcer les lois existantes pour protéger les gorilles
- Améliorer la sensibilisation parmi les agences responsables de l'application des lois et les cours de justice.

Désignation / renforcement d'AP

- Renforcer la mise en application de la législation existante.
- Création et Maintien d'une Réserve à Itombwe, couvrant les zones de Mwenga, Fizi, Walungu, pour le gorille des plaines de l'Est.
- Création et Maintien d'une Réserve à Walikale pour la conservation du gorille des plaines de l'Est et création d'un corridor entre les Parcs Nationaux de la Maïko et de Kahuzi Biega
- Maintien d'une Réserve à Tayna pour la conservation du gorille des plaines de l'Est
- Création et maintien d'une Constellation de Réserves Communautaires pour la conservation du gorille des plaines de l'Est et appui à la création d'un corridor entre Maïko et Kahuzi-Biega
- Création et maintien d'une Réserve à Sarambwe pour la conservation du gorille des plaines de l'Est

Sensibilisation du public et formation

- Développement de projets communautaires de conservation et des projets soutenables d'utilisation des habitats des gorilles.
- Encourager les agences de coopération et les pays développés à soutenir des initiatives de conservation et de sensibilisation des communautés locales à la conservation du gorille des plaines de l'Est.

Développement communautaire

- Contribution des mesures de conservation du gorille des plaines de l'Est au développement économique des régions concernées, en réduisant la pauvreté des populations riveraines autour des réserves, en coopération avec le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Des projets de développement communautaire seront encouragés, notamment, l'aménagement des routes, le développement d'écoles, de centres de santé, d'adductions d'eau, et l'appui aux activités alternatives génératrices de revenus.

- Promouvoir la participation des communautés riveraines dans la gestion des réserves avec l'appui du secteur privé forestier et minier et des partenaires au développement intérieur et extérieur.
- Re-développer progressivement un tourisme de vision « Gorilles » respectueux.
- Etudes et promotions des coutumes et traditions culturelles bénéfiques à la conservation des gorilles
- Traduction en langue locale (Swahili) des textes légaux de conservation des gorilles

Financement à long terme

- Etudier et mettre en place un système de financement à long terme permettant d'appuyer les ONG nationales et locales engagées dans la conservation du gorille des plaines orientales et de leurs habitats

Plan d'action *Gorilla beringei beringei*

Version juillet 2007

Le plan d'action pour le Gorille de montagne, *Gorilla beringei beringei*, concerne trois pays:

- La République démocratique du Congo (RDC)**
- Le Rwanda**
- L'Ouganda**

Le gorille de montagne, *Gorilla beringei beringei*, est distribué en deux populations réparties sur trois pays, la République Démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda. Ces deux populations vivent presque entièrement dans des parcs nationaux. La première se situe autour des volcans éteints du massif des Virunga (375km²) qui constitue une seule zone contiguë d'habitat du gorille de montagne aux trois frontières. Ces gorilles sont officiellement protégés par le PN des Virunga en RDC, le PN des volcans au Rwanda et par le PN des gorilles de Mgahinga en Ouganda. La deuxième population se trouve principalement au sud-ouest de l'Ouganda, dans le PN de Bwindi-Impenetrable Forest (215km²), à la frontière avec la RDC (Butynski, T.M., 2001). Les deux secteurs sont séparés par 25 kilomètres de zones cultivées (Sarmiento, E.E., Butynski, T.M., Kalina, J. 1996).

Les trois PN des Virunga abritent la plupart des forêts encore existantes dans la région. Ces forêts de pluies s'étendent de 2000m à 4500m d'altitude, couvrant un large éventail d'habitats naturels différents, y compris divers types de forêt de pluie de montagne, des fourrés de bambous, mais aussi des zones avec une faible couverture arborées et une abondante végétation herbacée (McNeilage, A. 2001). Dans les Virunga le gorille de montagne se rencontre entre 2000m et 3600m d'altitude, avec des excursions occasionnelles jusqu'à 4100m, alors que celui de Bwindi vit entre 1160m et 2600m (McNeilage, A., 2001 ; Butynski, T.M., 2001). La population des gorilles de montagne des Virunga a été étudiée pendant plus de 40 ans, et est surveillée depuis les années 70, faisant d'elle une des populations de grands singes la mieux surveillée. En revanche, il y a peu de données disponibles sur le statut et les tendances du gorille de montagne de Bwindi.

Les données montrent un déclin au cours des années 1970 et 1980, surtout dans la partie de la RDC (Weber, A.W., Vedder, A. 1983). En 2000 la population des gorilles de montagne des Virunga a été estimée entre 359 et 395 individus (Kalpers, J. Williamson, E.A., Robbins, M.M. et al., 2003). Le recensement le plus récent des gorilles des Virunga signalait 380 individus (IGCP, ICCN, ORTPN, UWA, DFGFI, ITFC, WCS, DFGFE, BRD, MGVP, MPEVAN, 2004).

Entre 12 et 17 gorilles de montagne des Virunga (5% de la population) ont été tués directement suite aux activités militaires entre 1992 et 2000 (Kalpers, J. Williamson, E.A., Robbins, M.M. et al., 2003). Même avec la fin déclarée des hostilités, les forêts de RDC sont encore utilisées

comme caches pour les forces rebelles ce qui conduit à une continuation de la chasse. Les parties de basse altitude du parc sont encore inaccessibles pour le personnel du parc, et le statut du gorille n'y est toujours pas éclairci (Plumptre, A.J., McNeilage, A., Hall, J.S., Williamson, E.A., 2002). Deux gorilles de montagne ont été tués en janvier 2007 (décembre 2006 ???).

Les gorilles de montagne, indépendamment des menaces issues des conflits armés récents, sont sévèrement menacés par le pâturage et la conversion de la forêt par l'agriculture, conséquence de la croissance explosive des populations humaines dans la région au cours de la dernière moitié du siècle passé. Cependant, en dépit du faible nombre de gorilles et des graves menaces auxquelles ils font face, les effectifs sembleraient être stables et probablement en légère augmentation.

A. République Démocratique du Congo

Un des trois plus grands pays d'Afrique, et un des deux le plus forestier, la République Démocratique du Congo (RDC) a dû supporter plusieurs décennies d'une politique économique faible, de mauvaises gouvernances et de guerres. Il s'avère cependant que les politiques adéquates sont maintenant mises en place pour préparer le chemin vers une restauration de la croissance économique (Akitoby, B., Cinyabuguma, M., 2004). La population de gorille de montagne est limitée à la partie méridionale du PN des Virunga. Elle fait partie de la "population des Virunga", qui inclut les gorilles du PN des volcans au Rwanda, du PN du gorille de Mgahinga en Ouganda, et du PN des Virunga en RDC. En 2001, on estimait que 183 gorilles de montagne environ étaient résidents en RDC, c'est à dire environ la moitié de la population des gorilles des Virunga (Caldecott and Miles, 2005).

L'aire de répartition de la population bien distincte des gorilles de montagne de Bwindi est largement limitée au PN de Bwindi-Impenetrable Forest en Ouganda, mais inclut également une partie de la RDC (Butynski, T.M., 2001).

1. Législation

Nationale

Le Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme est en charge de la conservation de la nature au niveau du gouvernement. L'Ordonnance-Loi 69.041 sur la conservation de la nature de 1969 définit les parcs nationaux. La loi 82.002, 1982, définit des réserves de faunes et les réserves de chasse et liste les espèces pour lesquelles la chasse et la capture sont interdites.

Il y a 4 catégories principales d'Aires Protégées en RDC:

- parcs nationaux (9)
- réserves de chasse (1)
- réserves forestières (7)

- réserves de faunes (2)

Il y a également des zones qui sont réservées à la chasse, et d'autres à des fins scientifiques. Tout ceux-ci sont contrôlés par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Un code forestier a été établi en 2003, selon lequel l'état possède toutes les forêts et définit les utilisations légitimes pour celles-ci. Les mécanismes légaux et le système de zonage doivent encore suivre. Cela pose problème en ce qui concerne la reconnaissance du droit des personnes sur la forêt ; et il y a eu peu de consultation de la société civile quant à la formulation de ce code (Caldecott and Miles, 2005). Les taxes pour l'exploitation de la forêt sont très bas, 0.06 \$ US/ha; la Banque Mondiale évalue que 600.000km² seront repris en forêts de production. L'extraction de bois sera facilitée par les fonds promis par les donateurs, plus de 270 millions de dollars ce qui correspond à plus de 5000km de routes non couvertes, ou plus de 1000km de routes goudronnées.

Internationale :

- CMS, 1990
- CBD, 1994
- WHC, 1974
- ACCNNR, 1976
- CITES, 1976

Il y a 5 World Heritage sites, tous les cinq repris comme étant en danger, suite aux pressions humaines: le PN de la Garamba, le PN de Kahuzi-Biega, le PN de Salonga, la Réserve de Faune d'Okapi et le PN des Virunga. La RDC participe au programme MAB de l'UNESCO.

2. Actions de conservation

- Zones protégées importantes pour la conservation du gorille :

- Le PN des Virunga (7900km²), s'étend en altitude de 800m à plus de 5100m, et contient donc des habitats non-forestiers aux altitudes inférieures et aux altitudes les plus élevées. Le PN est administré en 4 secteurs, et les gorilles ne se rencontrent que dans le secteur sud. Le parc contient plusieurs types d'habitats forestiers ou non de forêts, les plus répandus étant la forêt à *Hagenia abyssinica* et les boisements d'*Hypericum revolutum*, avec un sous bois dense de plantes herbacées et parfois de poacées (Watts, D.P. (1998)).

- Projets/activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles :

Un grand nombre d'organisations non gouvernementales (ONGs) internationales, nationales, locales, d'organisations intergouvernementales (OIGs) aussi bien que d'autorités nationales ont été impliquées dans divers plans d'action en faveur des gorilles et des singes, diverses initiatives et programmes de conservation, qui traitent une grande variété de domaines. Certaines des principales activités sont reprises ci-dessous mais il en existe beaucoup d'autres.

- IGCP, le Programme International pour la Conservation des Gorilles a été initialisé en 1991 par trois organisations de conservation internationales et trois autorités en charge de la gestion de zones protégées: la African Wildlife Foundation (AWF), Fauna and Flora International (FFI) et le World Wide Fund for Nature (WWF); l' Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l' Office Rwandais de Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN) et la Uganda Wildlife Authority (UWA). Son but est la conservation durable des gorilles de montagne et de leurs habitats. Il vise à renforcer la conservation des gorilles de montagne en République Démocratique du Congo, en Ouganda, et au Rwanda, en développant une approche régionale de conservation du gorille de montagne, et en augmentant la coopération entre les autorités responsables des aires protégées dans les trois états de l'aire du gorille de montagne. Ce projet a été une réussite pour la protection des gorilles de montagne dans les Virunga, en dépit de l'instabilité et d'autres problèmes. L'IGCP a lancé un certain nombre de projets et est impliqué dans les recensements de population. Il collabore avec les institutions et les agences nationales pour soutenir les efforts de conservation, renforcer les ressources et les moyens. Par exemple, il aide l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) à développer des contacts avec les pays donateurs (Kempf et Wilson, 1997).

- Le Great Apes Survival Project (GRASP) est un projet ambitieux de l'UNEP et de l'UNESCO en collaboration avec un ensemble de partenaires qui vise à diminuer les risques d'extinction imminente que rencontrent les gorilles, les chimpanzés (*Pan troglodytes*), les bonobos (*Pan paniscus*), et les orangs-outans (*Pongo spp.*) (GRASP, 2003). Le GRASP développe des Great Ape Survival Plans (GASPs), soulève des fonds pour mettre en application les plans et développe une stratégie globale pour coordonner ces efforts. En outre, un atlas des grands singes a été produit pour fournir une information la plus actuelle sur la distribution et le statut de conservation des grands singes, y compris le gorille de montagne.

- Une "Open Initiative" a été établie par l'UNESCO et par toutes les agences spatiales internationales, pour aider les pays en voie de développement dans la surveillance des sites du World Heritage grâce aux images satellites. Un projet pilote va employer les images satellites pour fournir une évaluation des changements de couverture des sols au cours des dix dernières années – Le projet "surveillance de l'habitat du gorille" se concentre sur quatre sites existants ou proposés comme World Heritage sites dans l'Albertine Rift couvrant les zones frontalières de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda - Des cartes simples mais précises sont le principal résultat attendu de ce projet (UNEP, 2002).

- D'autres projets comprennent une simulation sur ordinateur d'une réserve virtuelle des monts Virunga développée par le Diane Fossey Gorilla Fund International. Cette simulation vise à tracer les mouvements des gorilles dans la réserve virtuelle, de montrer les préférences par rapport aux habitats, de déduire la capacité de charge de la réserve et d'aider à la gestion des parcs nationaux en vue de la conservation du gorille de montagne (Whitfield, 2002). Il devrait également aider à garder une trace des activités humaines comme le braconnage et la mise en culture (Whitfield, 2002).

- Dans le parc national des Virunga, une "politique intégrale de conservation" est en opération depuis plus de 50 ans avec les feux de savane, qui maintiennent la végétation climacique des plantes pyrales, ces feux étaient contrôlés par les autorités de parc (UNEP-WCMC, 2003b). Le WWF conduit un programme de sensibilisation environnementale dans les Virunga avec comme objectif de favoriser la prise de conscience parmi les communautés locales de la valeur de la conservation (WWF, 2002). Bien que ses activités aient été perturbées à plusieurs reprises en raison de l'instabilité civile, plus d'un million de jeunes arbres ont été plantés en

1996 avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNEP-WCMC et WWF, 2001). Le programme international de conservation du gorille en conjonction avec les autorités congolaises des parcs a entrepris un programme de surveillance basé sur les gardes qui permet aux gardes des parcs de rassembler l'information, ce qui en retour aide à la prise de décisions en matière de gestion du parc.

- L'écotourisme, et l'observation du gorille de montagne ont généré d'importants revenus : 2800 touristes ont visité le PN des Virunga entre 1986 et 1990, qui ont dépensé au total 250.000 US \$ (Wilkie, D.S., Carpenter, J.F.1999). Mais au cours de la dernière décennie, les guerres ont considérablement ralenti les choses, et l'abattage de groupes de gorilles du parc habitués fut un retour en arrière majeur (Caldecott et Miles, 2005).

- Projets de Recherche

- Les gorilles de montagne ont été bien étudiés, et la recherche continue, en dépit d'un certain nombre de reculs dus aux conflits armés. Un certain nombre de programmes et d'initiatives décrits dans la section précédente ont ou auront des composantes de recherches directement intégrées dans les actions et les efforts de conservation. Cependant, un certain nombre d'autres activités de recherches sont également en cours. De plus des recherches sur la taxonomie du gorille, qui sont en cours, pourraient avoir des implications sérieuses sur la conservation des gorilles, en particulier si il est démontré que le gorille de Bwindi est génétiquement distinct du gorille de montagne des Virunga (comme suggéré par Sarmiento et *al.*, 1996).

- Le parc national des Virunga a été tout d'abord installé pour la recherche scientifique pendant la colonisation belge et beaucoup de travaux détaillés y ont été menés à bien sur des taxa spécifiques, allant des insectes aux mammifères, en particulier dans les années 1930 et 1950 (UNEP-WCMC, 2003b). Le projet 1941 de l'UICN/WWF a pour but de préciser le statut du gorille et de fournir les données nécessaires pour améliorer sa conservation et la protection de son habitat.

3. Les besoins et actions prioritaires recommandées :

Les priorités immédiates pour la conservation des gorilles sont :

Sur le plan national

Sources : Rapport GRASP (2002) à Kinshasa, NGASP, accord Trilatéral RDC/Ouganda/Rwanda (janvier 2004).

Politique et législation

Le gorille de montagne est une espèce protégée dans toute son aire de répartition. L'application de la législation existante et la mise à disposition de personnel et de ressources adéquates est essentielle, en particulier face au manque de fonds et à l'inaccessibilité.

- Renforcer la mise en application de la législation existante.

- Régulation stricte du tourisme afin d'assurer sa viabilité à long terme, et de minimiser au maximum les perturbations et les menaces pour les gorilles.
- Assurer que les fonds, produits du tourisme de vision des gorilles, soient investi dans les communautés locales et dans la conservation des gorilles et de leurs habitats.
- Développement de politiques permettant d'assurer l'utilisation durable de toutes les ressources naturelles des zones de conservation des gorilles, de manière à réduire au minimum les dommages causés aux habitats des gorilles.
- Développer des normes permettant de réduire au minimum les risques de transmission de maladies des humains vers les gorilles ; ces normes devraient inclure un programme d'éducation sanitaire pour la population locale, des mesures d'hygiène et des dispositions pratiques pour les chercheurs, touristes et agents, qui sont en contact avec les gorilles.
- Poursuivre le développer et mettre en application les accords transfrontaliers concernant la conservation des gorilles de montagne.
- Renforcer les capacités de l'ICCN, la direction des ressources fauniques et chasse du MECNEF et des gestionnaires des réserves communautaires et sanctuaires, afin de responsabiliser progressivement les communautés locales et le grand public à la survie des gorilles de montagne.

Protection du Gorille de montagne et protection de son habitat

Bien que la plupart des gorilles de montagne vivent dans les limites d'aires protégées, il y a un certain nombre de points qui nécessitent des efforts complémentaires pour assurer une protection adéquate de *Gorilla beringei beringei* et de son habitat. Ceux-ci incluent :

- S'assurer qu'il n'y ait plus aucun empiètement futur dû à l'agriculture dans les parcs nationaux.
- Renforcer la réalité de la protection des aires protégées et blocage des activités illégales en cours.
- Atténuer et restaurer les dommages causés par les conflits et les guerres aux habitats des gorilles.
- Engagement d'un nombre suffisant d'agents afin d'assurer une protection adéquate contre le braconnage et la chasse, contrôler le tourisme et gérer les habitats naturels des gorilles.

Recherche et suivi

Des projets de recherche complémentaires doivent encore être mis en place ou poursuivis, afin d'assurer que les mesures de gestion les plus appropriées pour la conservation des gorilles soient mises en place. Ces projets de recherche incluent :

- Evaluation des impacts de l'exploitation forestière par coupe sélective, de l'exploitation des ressources et de l'empiétement agricole sur l'habitat des gorilles de montagne.
- Evaluation des impacts du tourisme, y compris le risque de transfert de parasites et de maladies humaines aux gorilles.
- Assurer un suivi continu des populations. PNVA et mesures de correction appropriées appliquées.
- Mise en place d'un programme d'éradication des espèces de plantes invasives dans les habitats naturels des gorilles de montagne.

Sensibilisation du public et formation

- Des projets communautaires de conservation et des projets soutenables d'utilisation des habitats des gorilles et de tourisme de vision des gorilles devraient être développés.
- Les agences de coopération et les pays développés devraient être encouragés à soutenir des initiatives de conservation pour le gorille de montagne.

Développement communautaire

- Contribution des mesures de conservation des gorilles de montagne au développement économique du pays en réduisant la pauvreté des populations riveraines autour des sanctuaires et réserves en coopération avec le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Des projets de développement communautaire seront encouragés, notamment, l'aménagement des routes, le développement d'écoles, de centres de santé, d'adductions d'eau, et l'appui aux activités alternatives génératrices de revenus.
- Promouvoir la participation des communautés riveraines dans la gestion des réserves et sanctuaires avec l'appui du secteur privé forestier et minier et des partenaires au développement intérieur et extérieur.
- Développer progressivement un tourisme de vision « Gorilles », tout en respectant leur santé et quiétude.
- Mise en place d'un système de protection sanitaire, et d'un système d'alerte et d'intervention rapide pour contrer les épidémies, plus particulièrement du genre Ebola
- Etudes et promotions des coutumes et traditions culturelles bénéfiques à la conservation des gorilles
- Traduction en langue locale (Swahili) des textes légaux de conservation des gorilles

Financement à long terme

- Etudier et mettre en place un système de financement à long terme permettant d'appuyer les ONG nationales et locales engagées dans la conservation des gorilles de montagne et de leurs habitats

B. Rwanda

Le gorille de montagne se rencontre dans le PN des volcans, au nord-ouest du pays. Cette population fait partie de la "population des Virunga", qui inclut les gorilles du PN des volcans au Rwanda, du PN des gorilles de Mgahinga en Ouganda, et du PN des Virunga en RDC.

1. Législation

Nationale

Les gorilles sont totalement protégés par la loi. Le ministère de la Terre, de l'Environnement, de la Sylviculture, de l'Eau et des Ressources Naturelles (MINITERE), et en particulier son département de l'Environnement (DoE) est responsable de la conservation de la biodiversité. L'ordonnance 18/6/73, modifiée par le décret de loi du 26/4/1973 et la loi 34/2000, a établi l'Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN), et régit la création et la gestion des Aires Protégées. Les matières liées à la sylviculture sont régies par la loi 47/1988.

Internationale:

- CMS, 2005
- CBD, 1996
- WHC, 2000
- ACCNNR, 1979
- CITES, 1980

Le Rwanda participe au programme MAB de l'UNESCO, et le Parc National des Volcans est une réserve de biosphère.

2. Actions de conservation

- Zones protégées importantes pour la conservation du Gorille :

Le PN des Volcans (160km²) est situé entre 2400m et 4507m altitude. De la population totale du massif des Virunga estimée à 380 gorilles en 2003 on estime qu'environ un tiers résident au Rwanda.

- Projets/activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles:

Au Rwanda également, un grand nombre d'organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales (ONGs), d'organisations intergouvernementales (OIGs) ainsi que les autorités nationales sont parties prenantes à divers plans d'action, à des initiatives et à des programmes pour la conservation du gorille (et des grands singes) traitant une grande variété de problèmes. Certaines des principales actions sont décrites ci-dessous mais il en existe beaucoup d'autres.

- Le parc national des volcans a une zone réservée à la recherche, une zone touristique et une zone de réserve stricte mais n'a pas de zone-tampon. Un plan de gestion pour le parc est en cours de développement. Le projet gorille de montagne inclut l'habituation de quatre familles de gorille à la présence des humains de telle sorte que les visiteurs aient la garantie de pouvoir les observer à faible distance. Il est cofinancé par l'African Wildlife Foundation (AWF), par Flora and Fauna International (FFI), le Peoples Trust for Endangered Species (PTEF) et le WWF qui ont travaillé à l'amélioration du tourisme afin de permettre une indépendance économique pour le parc (UNEP-WCMC, 2003c).

- IGCP, le Programme International pour la Conservation des Gorilles a été initialisé en 1991 par trois organisations de conservation internationales et trois autorités en charge de la gestion de zones protégées: la African Wildlife Foundation (AWF), Fauna and Flora International (FFI) et le World Wide Fund for Nature (WWF); l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l'Office Rwandais de Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN) et la Uganda Wildlife Authority (UWA). Son but est la conservation durable des gorilles de montagne et de leurs habitats. Il vise à renforcer la conservation des gorilles de montagne en République Démocratique du Congo, en Ouganda, et au Rwanda, en développant une approche régionale de conservation du gorille de montagne, et en augmentant la coopération entre les autorités responsables des aires protégées dans les trois états de l'aire du gorille de montagne. Ce projet a été une réussite pour la protection des gorilles de montagne dans les Virunga, en dépit de l'instabilité et d'autres problèmes. L'IGCP a lancé un certain nombre de projets et est impliqué dans les recensements de population. Il collabore avec les institutions et les agences nationales pour soutenir les efforts de conservation, renforcer les ressources et les moyens. Par exemple, il aide l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) à développer des contacts avec les pays donateurs (Kempf et Wilson, 1997).

- Le Great Apes Survival Project (GRASP) est un projet ambitieux de l'UNEP et de l'UNESCO en collaboration avec un ensemble de partenaires qui vise à diminuer les risques d'extinction imminente que rencontrent les gorilles, les chimpanzés (*Pan troglodytes*), les bonobos (*Pan paniscus*), et les orangs-outans (*Pongo spp.*) (GRASP, 2003). Le GRASP développe des Great Ape Survival Plans (GASPs), soulève des fonds pour mettre en application les plans et développe une stratégie globale pour coordonner ces efforts. En outre, un atlas des grands singes a été produit pour fournir une information la plus actuelle sur la distribution et le statut de conservation des grands singes, y compris le gorille de montagne.

- Le tourisme basé sur le gorille a été une réussite complète, et a généré des revenus très substantiels pour le pays. Il est vu comme un outil clef pour la protection des sites de conservation des forêts au Rwanda. Le tourisme dans le PN des volcans a fourni au Rwanda entre 0.5 et 1.0 million de \$ US en 1990. Le tourisme s'est ensuite arrêté suite aux conflits

dans la zone, mais reprend maintenant. Les prix ont été augmentés en 2004 à 350 \$ US par touriste et par heure de contact avec les gorilles. Ce revenu est utilisé pour protéger le parc et dans des projets locaux de développement (Jonkman, J., 2004).

- Recherche

• Le travail conséquent et la recherche qui ont été menés au centre de recherches de Karisoke a contribué à l'acquisition d'une grande quantité de connaissances utiles à la conservation du gorille. Le centre de recherches de Karisoke abrite un directeur résident, des chercheurs, environ 15 traqueurs, et le personnel du camp. De plus, en 1978, un centre vétérinaire a été établi dans les Virunga pour surveiller la santé des gorilles, en particulier pour répondre à l'habitation des gorilles et à l'augmentation des contacts avec les humains. Le travail de ces deux institutions a été sévèrement perturbé en raison des conflits dans la zone. Une recherche intensive sur le gorille de montagne et sur son habitat, financée par le WWF et la société zoologique de New York, a été menée au cours des 15 dernières années, y compris un recensement en 1980. Depuis 1967, les effectifs ont été surveillés par le centre de recherches de Karisoke dans la région des Virunga au nord-ouest du Rwanda et dans l'est de la RDC. Cette recherche a permis la collecte de données valables sur la population et des recensements suivis à court terme et à long terme (par exemple Robbins, 1995), des études sur la structure sociale (par exemple Robbins, 1996), sur la dynamique des groupes (par exemple Sicotte, 1995), sur le comportement alimentaire et l'utilisation de l'habitat (par exemple Byrne et Byrne, 1993 ; Watts, 1998) et sur la reproduction (Robbins, 1999).

3. Besoins et actions prioritaires recommandées :

Les priorités importantes pour la conservation du gorille sont:

Sur le plan national:

Sources : Rapport GRASP (2002) à Kinshasa, NGASP, accord Trilatéral RDC/Ouganda/Rwanda (janvier 2004).

Politique et législation

Le gorille de montagne est une espèce protégée sur toute son aire de répartition. L'application de la législation existante et la mise à disposition de personnel et de ressources adéquates est essentielle, en particulier face au manque de fonds et à l'inaccessibilité.

- Renforcer la mise en application de la législation existante.
- Améliorer la coordination et la prise de conscience du respect de la loi (au niveau régional, national et international) entre agences (les parcs, la police, la douane, Interpol)
- Régulation stricte du tourisme afin d'assurer sa viabilité à long terme, et de minimiser au maximum les perturbations et les menaces pour les gorilles.

- Assurer que les fonds, produits du tourisme de gorille, soient investis dans les communautés locales et dans la conservation du gorille.
- Développement de politiques permettant d'assurer l'utilisation durable de toutes les ressources naturelles des zones de conservation des gorilles, de manière à réduire au minimum les dommages causés aux habitats des gorilles.
- Développer des normes permettant de réduire au minimum les risques de transmission de maladies des humains vers les gorilles ; ces normes devraient inclure un programme d'éducation sanitaire pour la population locale, des mesures d'hygiène et des dispositions pratiques pour les chercheurs, touristes et agents, qui sont en contact avec les gorilles.
- Poursuivre le développement et mettre en application les accords transfrontaliers concernant la conservation des gorilles de montagne.

Conservation du Gorille de montagne et protection de ses habitats

Bien que la plupart des gorilles de montagne vivent dans les limites d'aires protégées, il y a un certain nombre de points qui nécessitent des efforts complémentaires pour assurer une protection adéquate de *Gorilla beringei beringei* et de son habitat. Ceux-ci incluent :

- Améliorer l'efficacité et la coordination des patrouilles anti-braconnage (au niveau national et régional)
- Créer des zones tampons autour du Parc National des Volcans
- Formaliser la collaboration transfrontalière
- Développer le Plan de gestion du Parc National des Volcans
- Développer un Plan de financement viable pour le Parc National des Volcans
- S'assurer qu'il n'y ait plus aucun empiètement futur dû à l'agriculture dans les parcs nationaux.
- Renforcer la réalité de la protection des aires protégées et blocage des activités illégales en cours.
- Atténuer et restaurer les dommages causés par les conflits et les guerres aux habitats des gorilles.
- Engagement d'un nombre suffisant d'agents afin d'assurer une protection adéquate contre le braconnage et la chasse, contrôler le tourisme et gérer les habitats naturels des gorilles.

Recherche et suivi

Des projets de recherche complémentaires doivent encore être mis en place ou poursuivis, afin

d'assurer que les mesures de gestion les plus appropriées pour la conservation des gorilles soient mises en place. Ces projets de recherche incluent:

- Evaluation des impacts de l'exploitation forestière par coupe sélective, de l'exploitation des ressources et de l'empiètement agricole sur l'habitat des gorilles de montagne.
- Evaluation des impacts du tourisme, y compris le risque de transfert de parasites et de maladies humaines aux gorilles.
- Assurer un suivi continu des populations. PNVA et mesures de correction appropriées appliquées. Recensement gorilles et autres grands mammifères
- Mise en place d'un programme d'éradication des espèces de plantes invasives dans les habitats naturels des gorilles de montagne.
- Evaluer la capacité d'accueil des habitats des gorilles, l'influence des changements climatiques sur ces habitats
- Renforcement des capacités des scientifiques résidents

Sensibilisation du public et formation

- Développement de projets communautaires de conservation/utilisation des habitats des gorilles, ainsi que des projets communautaires de tourisme de vision des gorilles
- Les agences de coopération et les pays développés devraient être encouragés à soutenir des initiatives de conservation pour le gorille de montagne.
- Promouvoir les programmes d'éducation sur l'environnement et la conscientisation du public (dans les écoles, etc.)
- Produire des films/documentaires sur la conservation
- Organiser des conférences et des débats pour collaborer avec les autorités politiques et militaires
- Créer une tombola pour la promotion du tourisme social (visites des gorilles à un prix abordable)
- Créer une saison promotionnelle des gorilles

Développement communautaire

- Contribution des mesures de conservation des gorilles de montagne au développement économique du pays en réduisant la pauvreté des populations riveraines autour des sanctuaires et réserves en coopération avec le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Des projets de développement communautaire seront encouragés, notamment l'appui aux

entreprises communautaires, l'aménagement des routes, le développement d'écoles, de centres de santé, d'adductions d'eau, et l'appui aux activités alternatives génératrices de revenus.

- Etablir un système de micro-crédit, permettant notamment de promouvoir des poêles efficaces en énergie, de développer l'agro-foresterie, de promouvoir le travail des artisans locaux, de promouvoir des pratiques modernes d'apiculture, etc
- Etude de l'économie environnementale du Parc National des Volcans
- Promouvoir la participation des communautés riveraines dans la gestion des réserves et sanctuaires avec l'appui du secteur privé forestier et minier et des partenaires au développement intérieur et extérieur.
- Développer progressivement un tourisme de vision « Gorilles », tout en respectant leur santé et quiétude.
- Mise en place d'un système de protection sanitaire, et d'un système d'alerte et d'intervention rapide pour contrer les épidémies, plus particulièrement du genre Ebola
- Créer un fonds d'assurance –maladie pour la population des environs du Parc National des Volcans
- Appui en soins vétérinaires pour les fermes des environs du PNV ; Appui le système d'élevage intensif du bétail
- Collecter les ordures à l'intérieur du parc
- Etudes et promotions des coutumes et traditions culturelles bénéfiques à la conservation des gorilles
- Traduction en langue locale (Kinyarwanda) des textes légaux de conservation des gorilles

Financement à long terme

- Etudier et mettre en place un système de financement à long terme permettant d'appuyer les ONG nationales et locales engagées dans la conservation des gorilles de montagne et de leurs habitats

C. Ouganda

La République d'Ouganda se trouve sur l'équateur, entre la vallée du Rift et les rives nord et ouest du lac Victoria. Les gorilles de montagne se rencontrent dans deux sites, au parc national de gorille de Mgahinga, dans le massif des Virunga à l'extrémité sud-est du pays, à la frontière avec la RDC et le Rwanda, et dans le PN de Bwindi-Impenetrable Forest, seulement 25 kilomètres au nord de la précédente.

1. Législation

Nationale :

Le Gorille de montagne est intégralement protégé en Ouganda.

Internationale:

- CMS, 2000
- CBD, 1993
- WHC, 1987
- ACCNNR, 1977
- CITES, 1991

Il y a deux sites du Patrimoine Mondial en Ouganda : le PN des monts Ruwenzori et le PN de Bwindi-Impenetrable Forest. L'Ouganda participe au programme MAB de l'UNESCO, et le PN Queen Elizabeth a été désigné comme réserve de la biosphère.

2. Actions de conservation

- Zones protégées importante pour le Gorille de montagne :

• Le PN de Mgahinga est le plus petit PN d'Ouganda, avec 33.7 km². Il s'étend d'une altitude environ de 2400m à 4127m, et est situé dans le sud-ouest du pays, à la frontière avec la RDC et le Rwanda. Le parc a été établi spécifiquement pour la conservation du gorille de montagne en 1991. Avant cela, c'était une réserve désignée mais non protégée. La menace principale qui s'exerce sur le PN est la perte d'habitat due à la croissance de la population humaine. La région de boisements ouverts, alors un des habitats favori du gorille, a été complètement envahie avant 1991. Actuellement les colons ont été expulsés, et les habitats se régénèrent.

• Le Parc National de Bwindi-Impenetrable Forest, où vit la deuxième population de gorilles de montagne, recouvre une superficie de 331 km², et est situé dans les monts Kigezi au sud-ouest de l'Ouganda, aux limites de l'Albertine Rift, et de la RDC à l'ouest. Certains de ces gorilles se rencontrent aussi au-delà de la frontière en RDC. L'altitude du parc varie de 1160m à 2607m. Les gorilles de Bwindi vivent aux altitudes inférieures et sont plus arboricoles que les gorilles des Virungas. Il y a une plus grande densité d'arbres porteurs de fruits dans l'habitat du gorille au PN de Bwindi que dans les Virungas.

- projets/activités actuels ayant des implications directes ou potentielles sur la conservation des gorilles

Des projets ambitieux de conservation du gorille ont été mis en place dans des sites choisis afin d'essayer d'inverser la tendance au déclin des populations. Ces programmes ont été

pionniers en ce qui concerne le développement de l'écotourisme, où les touristes payent pour visiter les zones qui présentent un intérêt naturel et/ou culturel. Les conservationnistes travaillent également avec les communautés locales pour sensibiliser les personnes au sujet de la valeur de la faune locale, pour éliminer le braconnage, et pour aider les communautés à mettre en place des méthodes de culture et d'exploitation forestière respectueuses de l'habitat et favorables aux gorilles.

Selon l'Uganda Wildlife Division (2002a), l'Ouganda a entrepris la rationalisation de son système d'aires protégées pour la faune par une étude scientifique de 1996 à 1998, et a géré des programmes spéciaux d'application dans les aires protégées du pays (PN de Mgahinga et Bwindi Impenetrable). En outre, des programmes d'actions sur site ont été entrepris par le gouvernement, des plans d'action régionaux sont développés par l'IGCP (International Gorilla Conservation Programme), et un plan national d'action pour la conservation et pour la surveillance des effectifs, financé par l'UNEP, a été lancé par GRASP.

Hamilton et *al.*, (2000) et Tamale (1996) décrivent les actions menées dans le parc national de Bwindi-Impenetrable pour essayer d'atténuer les pertes et le ressentiment des populations locales suite à la création du parc et le souci qu'a provoqué pour eux la perte d'accès aux ressources locales. Celles-ci comprennent des accords qui permettent une utilisation réglementée des ressources du parc, la perception d'une partie du revenu généré par le tourisme et l'accès à un fonds à employer en partie pour le développement de la communauté locale (Hamilton et *al.*, 2000). Le parc national Bwindi-Impenetrable s'est ouvert au tourisme des gorilles de montagne en 1993 (UICN, 1996) et depuis 1991 environ 3.600 touristes visitent le parc chaque année, générant un revenu d'approximativement 1 millions \$ USA par an (UNEP-WCMC, 2003a). Un plan global de gestion a été préparé conjointement par l'Institute of Tropical Forest Conservation, CARE Development through Conservation (DTC), et les parcs nationaux d'Ouganda bien qu'un plan touristique-spécifique ait été mis en place dès le début de 1993 (UNEP-WCMC, 2003a). Un plan de gestion pour le parc national de Bwindi a lui aussi été développé, et des actions pour le développement du tourisme, des inventaire biologiques, etc... sont maintenant en place (UICN, 1996).

Un projet de conservation du gorille a débuté à Mgahinga en 1992, celui-ci inclus des suivis écologiques, la formation de gardes forestiers, la cessation des activités illégales et le développement du tourisme (UICN, 1996).

Le tourisme basé par sur la vision des gorilles a été une réussite, et il existe des programmes pour partager les revenus du tourisme avec les communautés locales. Il y a, cependant, eu des conflits sur la manière de répartir ces revenus. (Rapport de la CBD, gouvernement de l'Ouganda, 1998).

- Recherche

En 1986, l'« Impenetrable Forest Conservation Project (IFCP) » s'est installé à Ruhija et le site abrite maintenant une bibliothèque, des équipements de laboratoire, et des logement et équipements pour 60 personnes. Il est maintenant sous la responsabilité de l'institut de conservation de la forêt tropicale et sert comme station de terrain pour l'université des Science de Mbarara (UNEP-WCMC, 2003a). Les principaux objectifs de l'institut sont d'inventorier de manière systématique la faune et la flore, de lancer des programmes de conservation, et

d'évaluer la population, la distribution et les besoins particuliers des gorilles de montagne (UNEP-WCMC, 2003a).

Suite à l'établissement du « Impenetrable Forest Conservation Project » en 1986, les principales réalisations sont jusqu'ici une meilleure application de la loi sur le terrain et concernent aussi les inventaires et la surveillance, la recherche, la formation du personnel, et la délimitation et la sécurisation des limites du parc. Pour combattre la menace que constitue l'empiétement agricole à partir des secteurs densément peuplés qui entourent le parc, l'Uganda Wildlife Authority est assistée par CARE Development Through Conservation (DTC) et le projet MBIFCT, qui cherchent à favoriser de bonnes relations avec les communautés locales par l'intermédiaire d'un programme d'agro-sylviculture à grande échelle. En plus de son travail en dehors des forêts, le DTC a également étudié l'utilisation des ressources forestières et une stratégie de zonation (UNEP-WCMC, 2003a).

Le projet des grands singes de Bwindi-Impenetrable a débuté en 1996 et vise à mieux comprendre les liens écologiques entre les gorilles de montagne et les chimpanzés (*Pan troglodytes schweinfurthii*) tous deux présents dans la forêt. Ce projet implique l'étude du comportement, de l'écologie et de l'habitat des deux espèces. Un centre de recherches, le camp Kashasha, a été construit en 1998 (Stanford, 1999).

En collaboration avec l'Uganda Wildlife Authority, l'Université de Makerere dirige la station biologique de terrain de Makerere au parc national de Kibale et l'Université de Mbarara dirige l'institut de la conservation de la forêt tropicale du Parc National de Bwindi Impenetrable (Uganda Wildlife Authority, 2002b).

3. Besoins et actions prioritaires recommandées :

Les priorités pour la conservation du gorille de montagne sont :

Sur le plan national :

Sources : Rapport GRASP (2002) à Kinshasa, accord Trilatéral RDC/Ouganda/Rwanda (janvier 2004).

Politique et législation

Le gorille de montagne est une espèce protégée dans toute son aire de répartition. L'application de la législation existante et la mise à disposition de personnel et de ressources adéquates est essentielle, en particulier face au manque de fonds et à l'inaccessibilité.

- Renforcer la mise en application de la législation existante.
- Régulation stricte du tourisme afin d'assurer sa viabilité à long terme, et de minimiser au maximum les perturbations et les menaces pour les gorilles.
- Assurer que les fonds, produits du tourisme de vision des gorilles, soient investis dans les communautés locales et dans la conservation des gorilles et de leurs habitats.

- Développement de politiques permettant d'assurer l'utilisation durable de toutes les ressources naturelles des zones de conservation des gorilles, de manière à réduire au minimum les dommages causés aux habitats des gorilles.
- Développer des normes permettant de réduire au minimum les risques de transmission de maladies des humains vers les gorilles ; ces normes devraient inclure un programme d'éducation sanitaire pour la population locale, des mesures d'hygiène et des dispositions pratiques pour les chercheurs, touristes et agents, qui sont en contact avec les gorilles.
- Poursuivre le développer et mettre en application les accords transfrontaliers concernant la conservation des gorilles de montagne.

Protection du Gorille de montagne et protection de son habitat

Bien que la plupart des gorilles de montagne vivent dans les limites d'aires protégées, il y a un certain nombre de points qui nécessitent des efforts complémentaires pour assurer une protection adéquate de *Gorilla beringei beringei* et de son habitat. Ceux-ci incluent :

- S'assurer qu'il n'y ait plus aucun empiètement futur dû à l'agriculture dans les parcs nationaux.
- Renforcer la réalité de la protection des aires protégées et blocage des activités illégales en cours.
- Atténuer et restaurer les dommages causés par les conflits et les guerres aux habitats des gorilles.
- Engagement d'un nombre suffisant d'agents afin d'assurer une protection adéquate contre le braconnage et la chasse, contrôler le tourisme et gérer les habitats naturels des gorilles.

Recherche et suivi

Des projets de recherche complémentaires doivent encore être mis en place ou poursuivis, afin d'assurer que les mesures de gestion les plus appropriées pour la conservation des gorilles soient mises en place. Ces projets de recherche incluent:

- Evaluation des impacts de l'exploitation forestière par coupe sélective, de l'exploitation des ressources et de l'empiètement agricole sur l'habitat des gorilles de montagne.
- Evaluation des impacts du tourisme, y compris le risque de transfert de parasites et de maladies humaines aux gorilles.
- Assurer un suivi continu des populations. PNVA et mesures de correction appropriées appliquées.
- Mise en place d'un programme d'éradication des espèces de plantes invasives dans les habitats naturels des gorilles de montagne.

Sensibilisation du public et formation

- Des projets communautaires de conservation et des projets soutenables d'utilisation des habitats des gorilles et de tourisme de vision des gorilles devraient être développés.
- Les agences de coopération et les pays développés devraient être encouragés à soutenir des initiatives de conservation pour le gorille de montagne.
- Développer un plan d'action national pour la survie des Grands Singes (NGASP/PANSG).

Développement communautaire

- Contribution des mesures de conservation des gorilles de montagne au développement économique du pays en réduisant la pauvreté des populations riveraines autour des sanctuaires et réserves en coopération avec le secteur privé et les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Des projets de développement communautaire seront encouragés, notamment l'appui aux entreprises communautaires, l'aménagement des routes, le développement d'écoles, de centres de santé, d'adductions d'eau, et l'appui aux activités alternatives génératrices de revenus.
- Etablir un système de micro-crédit, permettant notamment de promouvoir des poêles efficaces en énergie, de développer l'agro-foresterie, de promouvoir le travail des artisans locaux, de promouvoir des pratiques modernes d'apiculture
- Etude de l'économie environnementale des zones protégées où vivent les gorilles de montagne.
- Promouvoir la participation des communautés riveraines dans la gestion des réserves et sanctuaires avec l'appui du secteur privé forestier et minier et des partenaires au développement intérieur et extérieur.
- Développer progressivement un tourisme de vision « Gorilles », tout en respectant leur santé et quiétude.
- Mise en place d'un système de protection sanitaire, et d'un système d'alerte et d'intervention rapide pour contrer les épidémies, plus particulièrement du genre Ebola
- Créer un fonds d'assurance - maladie pour la population des environs du Parc National de Mgahinga et de celui de Bwindi.
- Appui en soins vétérinaires pour les fermes des environs du Parc National de Mgahinga et de celui de Bwindi
- Etudes et promotions des coutumes et traditions culturelles bénéfiques à la conservation des gorilles
- Traduction en langue locale (Swahili) des textes légaux de conservation des gorilles

Financement à long terme

- Etudier et mettre en place un système de financement à long terme permettant d'appuyer les ONG nationales et locales engagées dans la conservation des gorilles de montagne et de leurs habitats